Rapport d'Activité 2019







Familles Rurales Fédération Départementale du Loiret

1 rue d'Aquitaine45380 La Chapelle Saint-Mesmin

https://loiret_famillesrurales.org/

fd.loiret@famillesrurales.org



Table des matières

Le projet du Mouvement	2
Le Conseil d'Administration	3
Membres du Bureau	3
Autres membres du Conseil d'Administration	3
La Vie Associative	4
L'accompagnement des associations	4
La petite enfance	
La parentalité	8
L'enfance	8
La jeunesse	13
La consommation	
Les Familles Eco-Gourmandes	
Les points de médiation numérique (PMN)	20
La Vie Fédérale	23
Inauguration du site de La Chapelle Saint-Mesmin	23
Les Commissions Vie associative	
L'application « Web des Familles »	23
Les partenariats	23
Le Service à la Personne	25
Historique	25
Les associations de service à la personne adhérentes	25
Activité du service à la personne	27
Nouveaux services	28
Aide aux aidants	
Actions collectives de prévention auprès des seniors	32
Liste des associations Familles Rurales dans le Loiret	33
Liste des associations de Service d'Aide à la Personne adhérentes à la Fédération Départementale	34
Liste des structures Petite Enfance Familles Rurales	
Liste des accueils de loisirs Familles Rurales du Loiret	
Communiqués de presse du Mouvement Familles Rurales	37
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE DU SAMEDI 27 AVRIL 2019	64



Le projet du Mouvement

Le Projet Familles Rurales se lit comme un idéal qui nourrit la réflexion et oriente les actions. Il reprend les principales idées et valeurs qui fondent l'action de Familles Rurales. Elles servent de repères aux familles et aux associations dans leur mise en place de projets, de services, d'animations ou d'activités en milieu rural.

La famille, le cœur de la société

Créatrice de vie et d'avenir, la famille assume la fonction fondamentale d'éducation des enfants. Les valeurs que leur transmettent leurs parents vont nourrir leurs rapports avec les autres. Mais la famille dépasse le couple et ses enfants. Elle intègre toutes les générations, du plus jeune au plus ancien.

Pour Familles Rurales, la vie privée de la famille se prolonge d'une dimension sociale. Afin de donner à la famille toutes ses chances de réussite, un accompagnement des parents peut être nécessaire. Le Mouvement épaule ainsi les familles dans leur rôle d'éducation et aide les parents seuls à assumer leurs responsabilités. Enfin, en tant qu'acteur économique important, la famille est en droit de bénéficier d'un cadre de vie propice à son équilibre.

Le milieu rural, un espace de vie

Pour une famille, pouvoir choisir son lieu d'habitation, en fonction de ses aspirations et de son projet de vie, est indispensable à son épanouissement.

Selon Familles Rurales, les politiques d'aménagement du territoire ne prennent pas suffisamment en compte le milieu rural. Le Mouvement est favorable à une politique qui privilégie le partage de la richesse entre ville et campagne plutôt que la concentration des activités et des services en zone urbaine ou périurbaine. Des politiques volontaristes de créations d'emplois et de constructions de logements locatifs sont nécessaires. En développant des structures d'accueil pour les enfants, des activités culturelles et de loisirs et en favorisant l'accès aux services de santé, à l'information et aux transports, Familles Rurales entend aider le milieu rural à rester attractif et accueillant.

L'association, une famille élargie

L'association est un espace privilégié où, en dehors de la famille, l'homme peut tisser d'autres liens humains. La vie associative est une formidable école de responsabilité, de débat, de réflexion et de participation. L'association permet à chacun de valoriser ses savoir-faire, de découvrir ses compétences et de les mettre au service de la collectivité.

Familles Rurales se différencie des autres associations par sa dimension familiale qui l'amène à prendre en compte les attentes de toutes les générations et de toutes les familles.



Le Conseil d'Administration

Membres du Bureau

Président Mr BONSERGENT Robert

Vice-Président Mr ESCOBAR Julien

Trésorier Mr LECCIA Alain

Trésorière adjointe Mme LAUDE Suzanne

Secrétaire Mme CRAPEAU Annik

Secrétaire Adjointe Mme MEICHELBECK Isabelle

Autres membres du Conseil d'Administration

Mme COULON Françoise
Mme GAUCHARD Monique
Mr GERINTE Dominique
Mr GUYOT Gilles
Mr HARAN Pascal
Mme MARCHIN Marinette
Mme SOUBIEUX Jannick
Mme TESSIER Raymonde
Mme WOJCIECHOWSKI Michelle

Direction: Mr NIGRON Pascal



La Vie Associative

L'accompagnement des associations

L'année 2019 a été ponctuée par les départs successifs d'Alice M. (août) et de Lorraine V. (septembre), chargées de territoires, auxquelles ont succédé Stéphane C. (de septembre 2019 à août 2020) et Florence C. (depuis novembre 2019) :

Le service vie associative de la Fédération des Familles Rurales est à présent composé de 2 salariées :

Florence C. : Chargée de territoire SUD-OUEST

2 02.38.65.48.71 /06.84.79.56.71

Référente « Communication – Consommation – Projet Familles Eco Gourmandes – Formation des bénévoles »

Stéphane C. : Chargé de territoire NORD-EST

2 02.38.65.48.72 /06.80.45.95.03

Référent « Parentalité – Petite enfance – Enfance - Jeunesse – Formation des bénévoles »

Répartition des secteurs

Secteur sud-ouest	Secteur nord-est
Florence C.	Stéphane C.
ARDON	ASCHERES LE MARCHE
BACCON	BOIGNY SUR BIONNE
CHAINGY	BEAULIEU SUR LOIRE
CHARSONVILLE	BRAY EN VAL
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	VENNECY
EPIEDS EN BEAUCE	COULLONS
GIDY	CROTTES EN PITHIVERAIS
HUISSEAU COULMIERS ROZIERES	DAMPIERRE EN BURLY
INGRE	DARVOY
LAILLY EN VAL	JARGEAU
MEUNG S/ LOIRE	LES BORDES
ORMES	LOURY-CHILLEURS
PATAY	MARDIE
SAINT AY	MARIGNY-LES-USAGES
SAINT PERAVY LA COLOMBE	NANCRAY S/ RIMARDE
SANDILLON	NEUVILLE AUX BOIS
ST DENIS EN VAL	OUTARVILLE
ST CYR EN VAL	OUZOUER SUR LOIRE
	REBRECHIEN
	SAINT MARTIN D'ABBAT
	TRAINOU



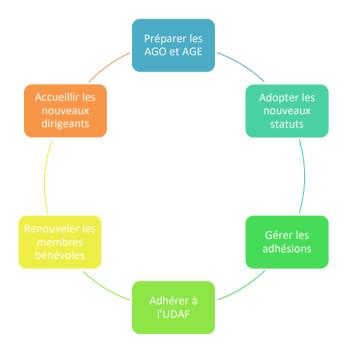
L'accompagnement associatif c'est :

Participer aux Assemblées Générales :

La participation des représentants fédéraux aux assemblées générales des associations est une démarche importante pour la Fédération. Les administrateurs correspondants y participent ou se font représenter par un des membres de l'équipe salariée.

C'est l'occasion pour la Fédération départementale de présenter les travaux fédéraux en cours, de mobiliser de nouvelles personnes, de présenter localement le service à la personne. Pour l'association visitée et ses membres, c'est aussi le moment de poser des questions, de soumettre des propositions qui seront rapportées au Conseil d'Administration fédéral.

Suivre la vie statutaire :



Participer à la vie de l'association :

- Accompagner les membres du bureau et appui aux dirigeants.
- Accompagner les bénévoles dans les démarches administratives (assurances, AG, etc.).



Mettre à disposition un lieu ressource pour répondre aux questions des associations et leur transmettre les informations indispensables à leur fonctionnement.

C'est aussi des outils à disposition : modèle de procès-verbaux pour les assemblées, d'invitations, de flyers et d'affiches, etc.

De nombreuses actions sont proposées aux familles par les associations. Qu'il s'agisse d'activités de loisirs, de pratiques sportives, culturelles ou d'animation locale, la Fédération accompagne les responsables dans l'organisation de ces activités.

- 🕝 Développer la communication dans le réseau :
- Le site Internet : La Fédération du Loiret bénéficie de l'hébergement de la Fédération Nationale pour son site : www.famillesrurales.org/loiret/

Ce dernier est régulièrement mis à jour et présente la Fédération, ses actions, ses missions, ainsi que les manifestations des associations Familles Rurales du Loiret. La transition vers un nouveau site internet, plus moderne et toujours hébergé par la FNAT, se fera en janvier 2020, après un long travail de réflexion et de mise en place en back office de la nouvelle arborescence sur la nouvelle plateforme, répondant aux critères de la nouvelle charte graphique du mouvement.



SERVICE 9 mois à partir de septembre pour continuer le développement et l'amélioration de nos outils de communication. Les missions qu'elle a réalisées à partir de 2019 sont les suivantes :

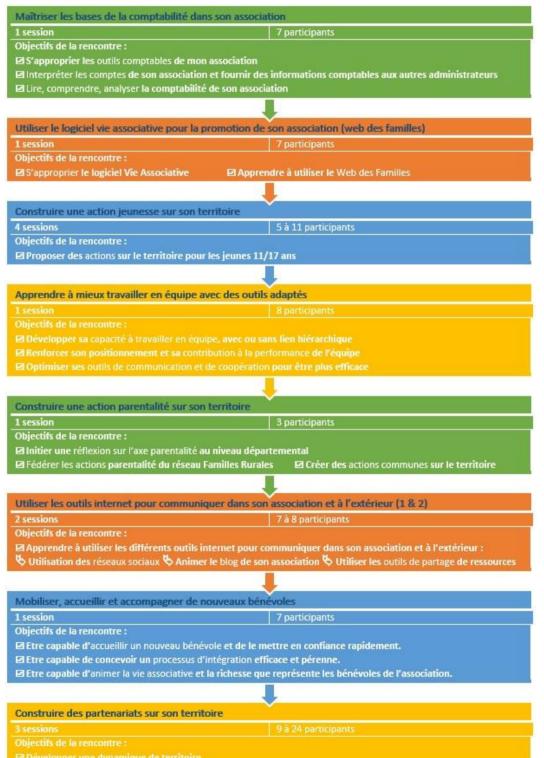
Soutien au développement de la communication interne & externe	 Création & mise à jour suivant la charte graphique institutionnelle d'affiches, livrets, flyers, cartes de vœux, cartes de visite, roll-up, bannières réseaux sociaux Recherche de contenu, mise en page et envoi de la newsletter mensuelle interne au réseau Demandes de devis et suivi des commandes auprès des fournisseurs (imprimeurs) Soutien concret au transfert des sites Internet des associations locales sur la nouvelle plateforme institutionnelle Animation de formations individuelles auprès des bénévoles sur l'utilisation de ladite plateforme
Soutien à la mise en place du projet de Points de Médiation Numérique (PMN)	 Recensement des besoins des associations locales Aide à l'organisation matérielle et pédagogique en amont des ateliers de prise en main informatique Co-animation des ateliers (découverte de l'outil informatique, d'Internet, etc.) Tenue des feuilles de présence
Divers	 Soutien à l'animation des réseaux sociaux (Twitter, Facebook) Suivi & analyse des statistiques mensuelles réseaux sociaux Mise en place d'un trombinoscope en interne



Former les bénévoles



Les formations des bénévoles proposées par la Fédération bénéficient du soutien financier de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Centre Val de Loire et du Loiret



(DRDJSCS) dans le cadre du **FDVA** (Fonds de Développement de la Vie Associative) Conseil et du Régional par l'intermédiaire du Mouvement Associatif via Fédération Familles Rurales de la Région Centre. Elles sont destinées aux responsables et bénévoles des associations

locales.

Nous favorisons les rencontres décentralisées pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

En 2019, ont été mises en place **14 sessions** de formation.

Certaines actions de formation sont complétées par des interventions de la Fédération directement dans les associations locales.



La petite enfance

Les structures de Châteauneuf-sur-Loire, une garderie et un RAM, ont été transférées à la communauté de commune des Loges au 1^{er} juillet 2019.

La parentalité

Le groupe parentalité s'est réuni une fois en 2019. L'objectif de ce groupe parentalité est d'accompagner les associations dans leurs actions de soutien à la parentalité (groupes de paroles, ateliers parents-enfant, etc.).



Conformément à la réflexion qui avait été entamée en 2018 sur la nécessité de proposer une action commune autour de l'accompagnement des enfants à être heureux d'apprendre à l'école, une conférence a été organisée par la Vie asso le



04 octobre à La Chapelle St Mesmin, avec l'intervention du professionnel <u>Jean-Marc DAVID</u>, <u>psychopédagogue</u>.

Cette conférence a été pour les personnes présentes une superbe occasion de **réfléchir ensemble** à ce qu' « apprendre » signifie pour nos enfants dans le cadre de leur scolarité ; comment faire pour favoriser ces apprentissages (grâce à quels processus et méthodes) et comment remettre en question certaines croyances que l'on peut avoir en tant que parents.

L'enfance

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

4 associations gèrent un accueil de loisirs à l'année ou occasionnellement un accueil périscolaire.

Périscolaire
Beaulieu sur Loire Patay

Mercredis
Aschères le MarchéBeaulieu sur LoirePatay













La Fédération accompagne les associations dans toutes les étapes liées à l'organisation d'un accueil de mineurs, qu'il soit régulier ou occasionnel.

Obligations administratives

- •La Fédération est l'interlocuteur auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour les demandes de dérogation, les problèmes de déclaration et tout point concernant la règlementation.
- •Télé déclaration, fiche complémentaire, activité accessoire, déclaration DDPP, déclaration CAF...
- •La Fédération est l'interlocuteur auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Loiret pour l'appui dans les dossiers de prestations.

Création et mise à jour d'outils

• Règlementations des ACM, Assurance, contrats de travail, grille de salaires, fiche de liaison, fiche d'inscription, règlement intérieur...

Rencontre organisateurs

• Avant l'été et en septembre (bilan) tous les organisateurs sont conviées à ces réunions

Budget

• Réalisation des budgets prévisionnels et comptes de résultat.

Recrutement

- Portefeuille de candidatures animateurs/ directeurs
- •Aide au recrutement des équipes d'animation (proposition d'offres d'emploi, proposition de CV, mise à disposition d'outil pour le recrutement et l'évaluation, voire présence aux entretiens).
- Participation aux différents forums de l'emploi et jobs d'été.

La formation des directeurs de structures

• Accompagnement individuel pédagogique des directeurs.

Mutualisation

- Groupement de prestations (autocariste)
- Prêt de matériel (malles pédagogiques, matériel de camping, ...).
- •Lieu de ressources pour les idées d'activités, d'intervenants, de lieux de sorties ou camping.

Les visites des accueils de loisirs

- •Pendant l'été tous les accueils sont visités
- •Un point est fait avec le directeur de la structure sur les documents obligatoires, les effectifs, le taux d'encadrement et les activités en général. Ces rencontres permettent également d'identifier les besoins spécifiques.
- Après chaque visite un point téléphonique est fait avec les bénévoles si besoin. Un compte rendu est transmis à l'association.



Ouverture du Centre de loisirs de ST MARTIN D'ABBAT

Le centre est géré par la Fédération départementale Familles Rurales Loiret.

PERIODE	DATES	NBRE DE JOURS	EFFECTIFS	THEME / SORTIE
HIVER	11-15 février	5	19	Château de MEUNG S/ LOIRE
PRINTEMPS	08-12 avril	5	21	Parc floral de La Source, ORLEANS
ETE	08-26 juillet	15	47	Thème du Japon
AUTOMNE	21-25 octobre	5	35	Domaine de CHAUMONT S/ LOIRE









Campagnes d'inscriptions 2019



Le centre de loisirs s'est déroulé au Groupe scolaire La Charmille 14, place de la mairie 45110 ST MARTIN D'ABBAT

Il a ouvert les Iundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30



Public et fréquentation

Le centre de loisirs a accueilli les **enfants scolarisés de 3 à 11 ans** inclus, résidant à ST MARTIN D'ABBAT. Le centre de loisirs **accepte** les enfants de familles **résidant hors commune**.

En 2019, le centre de loisirs a accueilli 80 enfants différents représentant 54 familles soit 5 968 heures / enfants.

Les participations demandées aux familles

La participation des familles varie de 3,25€ à 16,25€ par jour selon le quotient familial. Rappel : l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours d'ouverture depuis les vacances d'automne 2017. Le tarif fixé par la commune pour les familles hors commune est de 16,25€ la journée.

La subvention municipale

La commune de ST MARTIN D'ABBAT a versé une subvention de **14 852,90€ en 2019** pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

L'équipe

L'équipe pédagogique est composée d'une directrice expérimentée, Monica BREURE, et de 2 ou 3 animateurs selon les périodes de vacances. Un personnel de service est aussi recruté à chaque période de fonctionnement pour le service des repas, fournis par API, et l'entretien des locaux.

Projet pédagogique

Les objectifs du projet pédagogique sont basés sur les **objectifs éducatifs de Familles Rurales**, soit l'épanouissement de l'enfant dans un climat affectif et relationnel de qualité tout en assurant la sécurité



physique et morale en favorisant l'autonomie des enfants, le respect, la découverte, la citoyenneté et la solidarité.

■ Journée type :

7h30-9h30	\Rightarrow	Accueil
9h30-11h30	\Rightarrow	Activité et rangement
11h30-11h55	\Rightarrow	Temps libre extérieur
11h55	\Rightarrow	Passage aux toilettes et lavage des mains
12h00-13h00	\Rightarrow	Repas
13h00-14h30	\Rightarrow	Temps calme (sieste et/ou petits jeux au libre choix)
14h30-16h30	\Rightarrow	Activité et rangement
16h30	\Rightarrow	Goûter
17h00-18h30	\Rightarrow	Départ des enfants

🔰 Déroulement type de la semaine :

Un thème par période de vacances



Source : château-de-meung.com

Une grande sortie une fois par semaine

Une sortie piscine une fois par semaine



Un grand jeu et/ou activité commune à tout le centre dans la semaine



Activités manuelles, sportives, activités libres







La jeunesse

Rappel des objectifs généraux

- ⇒ Faciliter l'accès à la citoyenneté et à l'autonomie des jeunes
- ⇒ Développer des actions pour les jeunes situés en milieu rural
- ⇒ Permettre à tous d'accéder aux loisirs, aux vacances et à la vie de groupe
- ⇒ Soutenir & accompagner les parents dans leurs missions éducatives et leurs fonctions parentales
- ⇒ Organiser des actions de prévention des conduites à risque.

Il s'agit de <u>permettre aux jeunes de s'investir sur un projet</u> en les incitant à participer aux Commissions jeunesse, en leur proposant des temps d'expression, d'échanges et de réflexion pour :

Faciliter leur réussite éducative

Favoriser leur épanouissement

Leur faire prendre conscience de leurs **perspectives** scolaires & professionnelles

Développer chez eux la prise d'initiatives et l'engagement citoyen

Les responsabiliser sur leurs **droits et devoirs**

Eveiller chez eux une conscience (éco)citoyenne

Le groupe jeunesse est composé d'adhérents de 4 associations Familles Rurales : Aschères le marché, Vennecy, Marigny les Usages et Loury.

En 2019 ils ont participé à **plusieurs sorties** proposées et organisées par la Commission jeunesse et la Chargée de missions de la Fédération du Loiret.

La commission jeunesse

La **Commission jeunesse** est composée de **bénévoles des associations locales** (adultes, administrateurs, parents, représentants jeunes), de **salariés** et d'administrateurs de la **Fédération**.

En 2019, elle s'est réunie **4 fois** et a été complétée par une **réunion spéciale** en juin pour permettre à tous les **jeunes** des associations locales de **réfléchir** sur la **direction** qu'ils souhaitent prendre sur l'année à venir.

Du 07 au 12 juillet : « Découvrir le patrimoine au travers du spectacle » pour les collégiens

Cette année, les jeunes ont décidé de passer une semaine en **Vendée** (85), à **MESNARD LA BAROTIERE**.







La localisation toute proche du **parc du Puy du Fou** a motivé ce choix ; les jeunes avaient en effet le désir de découvrir un **lieu de culture retraçant l'Histoire**, avec des **spectacles d'animation** nourris de **connaissance historiques** et laissant place à **l'imaginaire**.

Le séjour a donc duré **6 jours** et **5 nuits** pour **31 jeunes** qui sont rentrés **ravis** de leur **escapade culturelle et sportive**.

Une **soirée bilan** du camp a été organisée le **04 Octobre 2019** afin de regrouper de nouveau les jeunes, les encadrants du séjour, les membres de la Commission jeunesse, le nouveau Chargé de mission (Stéphane) et le Directeur FR du Loiret.

Le bilan est plutôt positif et a été riche en apprentissages concernant son

organisation notamment.

Durant cette soirée d'échanges, les jeunes ont fait remonter plusieurs points d'amélioration; il leur a donc été suggéré de devenir moteurs et d'organiser eux-mêmes (avec un accompagnement) leur séjour selon leurs envies.

Suite à cette soirée d'octobre, le groupe, emmené par Stéphane C., s'est rencontré 2 fois dans la fin de l'année 2019 (30/10 et 22/11). Les membres ont choisi un thème ; l'eau, et un fonctionnement pour pouvoir mener à bien leur projet de l'année à venir.

Il a été décidé que le groupe organiserait une sortie à chaque vacance scolaire et qu'il se réunirait environ toutes les 3 semaines afin d'organiser ces sorties et le camp d'été prévu au début de juillet 2020.

A la fin de l'année 2019, le groupe était composé de **14 jeunes**. Ils ont mis en place **une sortie patinoire** pour le début de l'année 2020 (vacances de Noël) et ont commencé à travailler sur le camp été (potentiellement à **La Rochelle**).









La consommation

Rappel

La **Fédération Nationale Familles Rurales** porte l'agrément <u>d'Association de consommateurs</u> pour l'ensemble du réseau depuis **1975**, **renouvelé pour 5 ans en juillet 2020**. Cet agrément est donc **étendu aux Fédérations affiliées** (sauf pour les actions en justice qui nécessitent une délégation explicite de la Fédération Nationale).

La Fédération Nationale dispose également de la reconnaissance spécifique des associations de consommateurs agréées, renouvelée pour trois ans à compter du 1er janvier 2019. Les principaux avantages conférés par cette reconnaissance sont de siéger au Bureau du Conseil National de la Consommation (CNC), de pouvoir mener des actions de groupe, et d'être consulté pour les appellations d'origine géographique (AOP).

L'activité consommation de la Fédération départementale se compose de quatre axes :

La représentation auprès des institutions

🖔 La résolution de litiges via les Permanences conso



Source : ccad-loiret.fr



Local Permanence de BOIGNY S/ BIONNE

La <u>prévention</u> et sensibilisation par le biais d'interventions collectives



U'observatoire des prix « grande consommation » grâce au réseau des « veilleurs consommation »



Source : famillesrurales.org

Représentation et participation à des groupes de travail

En 2019, nous avons assuré la représentation des familles et des consommateurs en siégeant dans les instances suivantes ou en intégrant des groupes de travail :

Départementales : DIRECCTE, DDPP, SGAR, MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS.

Régionales : CTRC, ACTION SOCIALE DES ARMEES REGION CENTRE.



Nationale : Commission Nationale conso de notre Fédération Nationale

Activité sur l'année 2019

En 2019 l'équipe de bénévoles conso, dont Dominique GERINTE est référent, a assuré le suivi et le développement de l'activité :

- → 41 demandes d'info et 17 ouvertures de dossiers litiges ont été traitées
- → 10 réunions se sont tenues avec les partenaires dont la Banque de France et la DIRECCTE
- → 26 animations collectives ont été assurées, pour un total d'environ 325 personnes touchées. Les outils pédagogiques et ludiques « budgetissimo » et « Pièges à consommer » ont été utilisés.
- → 82 chroniques radio enregistrées et diffusées sur les ondes de nos partenaires Radio Campus et RCF Loiret et en podcasts sur le net. Collaboration en parallèle avec les Junioreporters de FR St Cyr en Val, encadrées par Lætitia STANISLAVSKI, sur les émissions de Radio Campus.





→ 1 chronique pour l'émission L'instant conso sur les contrats de télésurveillance a été tournée avec le CTRC Val de Loire et diffusée sur France 3 Val de Loire en septembre





→ 2 permanences conso ouvertes à ARDON et à CHAINGY (sur rendez-vous) et complément de la permanence de BOIGNY SUR BIONNE qui reçoit toutes les semaines sans rendez-vous.





Axes de développement

- → Poursuivre et développer les partenariats, notamment avec RCF Loiret (enregistrement de nouvelles chroniques) et Radio Campus (nouvelles chroniques, formation et nouvelles émissions pour l'atelier journalisme du groupe des Junioreporters de Saint-Cyr en Val)
- → Développer les permanences conso
- → **Développer** les actions de prévention (utilisation des outils pédagogiques dédiés, connexion aux Points Conseil Budget)
- → S'impliquer dans des instances de représentation (comme le Centre technique régionale de la consommation (CTRC) et le Conseil National de la Consommation (CNC))
- → Contribuer à la relève des prix sur le terrain pour l'Observatoire national des prix de la grande consommation
- → Recruter de nouveaux bénévoles conso et consolider l'équipe actuelle



Les Familles Eco-Gourmandes

Dès 2018, La Fédération Familles Rurales du Loiret avait beaucoup réfléchi à la conception d'un projet autour de l'alimentation et du développement durable dans un but de sensibilisation des familles aux répercussions de certains comportements quotidiens. Ce projet, c'est « Familles Eco-Gourmandes » :

Quoi	and the second of the second o	ment éco-citoyen et de la r lles du territoire en faisant un p prisant l'économie locale.	and the second of the second o		
Pourquoi	A une époque où les messages publicitaires des grandes enseignes contredisent les règles de bon sens en matière de consommation et d'alimentation, besoin d'accompagnement de la population dans ses choix de consommation quotidiens au bénéfice à la fois de leur santé, de l'environnement et de l'économie locale et régionale.				
Comment	Proposition d'activités « à la carte » aux assos locales en fonction de leurs affinités et partenariats sur tel ou tel sujet en lien avec le projet : organisation de conférences, de visites, projection de films, soirées débats et jeux (cf. outils mis à disposition), actions collectives, tout est envisageable !				
Quand	Calendrier libre en fonction des envies de l'asso locale.				
Avec qui	Bénévoles de l' asso organisatrice et ses participants. Administrateurs FD mobilisables pour représentation lors des visites.				
Combien	Aucun financement exigé. Selon assiduité et envies des participants, des recherches de fonds sont envisageables pour une « intensification » du projet.				
	Contribution FD	Contribution asso locale	Commun		
Conditions techniques	. Mise à disposition d'outils créés par l'équipe Vie asso et dédiés au projet : quizz, trivial poursuite, etc.	. Mobilisation des participants , recensement de leurs besoins et envies sur le sujet	. Recherche de partenaires et d'intervenants		

Ainsi, les objectifs de ce projet sont multiples :

⇒ Porter une **réflexion** sur notre **mode de consommation**

⇒ Porter une **réflexion** sur la **qualité de notre alimentation**

Renforcer une sensibilité à l'environnement

Ceci via notamment:

⇒ La rencontre des exploitants agricoles

⇒ Des **activités ludiques** et **conviviales** en groupe

⇒ La découverte des circuits courts

□ La découverte de prestataires qui s'engagent dans une démarche de valorisation des produits alimentaires locaux



Les Familles Eco-gourmandes

Les premiers jalons du projet ont ainsi été posés dès janvier 2019, avec sa première présentation officielle lors de la Commission Vie associative du 31/01 devant 24 représentants d'associations locales. Dès lors, les premiers bénévoles ont

commencé à se mobiliser pour sa mise en œuvre dans leur secteur.

Samedi 18 mai : Visite d'une cidrerie

Le samedi 18 mai 2019 a eu lieu la première journée thématique avec les familles (14 personnes): après un accueil convivial et quelques jeux briseglace (quizz dédié, questions sur l'alimentation, les produits locaux, les point de vente collectifs, les lieux des drives fermiers, les lieux des distributeurs à la ferme, etc.), le groupe s'est rendu à LOURY visiter la cidrerie biologique de

M.THUREL.



Ses cultures de variétés anciennes de pommiers du Gâtinais et du pays Fort Sancerrois ont beaucoup intéressé les participants, tout comme le moment convivial ponctué par la dégustation de ses produits, vendus au niveau local & international.





Samedi 22 juin : Visite d'un apiculteur

Le samedi 22 juin a eu lieu la seconde journée thématique avec les familles (14 personnes également). Comme le mois précédent elles ont été accueillies puis se sont adonnées à des jeux brise-glace (trivial poursuite, questions sur l'alimentation, le gaspillage alimentaire, les labels alimentaires, etc.) avant de se rendre sur le lieu de production apicole de M/Mme COULON à LOURY.

La ruche pédagogique, les explications sur la conception d'une ruche, les différences entre miel à destination des abeilles et miel pour la consommation humaine ont passionné les participants. La démonstration d'extraction de miel également.









Chaque journée a été conçue pour une entrée en matière progressive et, dans l'esprit des activités Familles rurales, pour privilégier les moments de convivialité et d'échanges entre les participants.

Jeudi 28 novembre : Déploiement du projet

L'été 2019 a été ponctué par la quasi traditionnelle baisse estivale des activités.

L'arrivée de la nouvelle équipe vie asso dès septembre, et la **Commission Vie associative** du jeudi 28 novembre, ont été l'occasion de lancer le déploiement du projet auprès des représentants d'associations locales (30 personnes présentes) via une présentation et un moment convivial grâce aux jeux créés spécialement pour le projet (quizz).

Une association locale s'est manifestée comme potentiellement intéressée par une mise en œuvre du projet en 2020.







Les points de médiation numérique (PMN)

La fin de l'année a été marquée par l'obtention par la Fédération nationale du 3è prix Google.org Impact Challenge pour un projet d'envergure : ouvrir 100 points de médiation numérique (PMN) sur tout le territoire, via les associations locales, pour reconnecter les habitants des territoires ruraux et rendre autonomes les laissés pour compte du numérique.



E Le projet

Accompagnement – Formation – Itinérance – Ruralité – Défi sont les mots clés de ce projet innovant.

Source : famillesrurales.org

Quoi	Initiation et accompagnement du grand public dans l'utilisation débutante ou				
	intermédiaire du numérique.				
Pourquoi	Fracture numérique très marquée aujourd'hui entre les jeunes et les moins jeunes mais aussi entre les milieux urbains et ruraux. Fermeture ou inaccessibilité de nombreuses structures de services publics sur les territoires ruraux (ex. bureaux de Poste, centres des impôts ou CAF éloignés, etc.) et encouragement de la société à utiliser leurs ersatz numériques. Or la transition peut être difficile pour une partie du public s'il n'est pas accompagné.				
	taran da antara da a	via les assos locales FR pour	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Comment		duels, sur des thèmes corresp			
	•	liateur (animateur du PMN) fo	·		
_	•	ns techniques sont réunies (v	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Quand		esoins de l'asso, du nombi			
	bénévoles et des participants. Ex. 1 demi-journée par semaine.				
Avec qui	Toujours avec un médiateur. Idéalement avec au moins un autre bénévole de l'asso				
	•	fermer la permanence, accue	•		
Combien	Financement de démarrage obtenu et sécurisé par la Fédération Nationale. Recherche				
	de fonds supplémentaires pour développer et pérenniser l'action. Contribution FD Contribution asso locale Commun				
	. Coordination et mise à	. Mobilisation des futurs	. Programme des ateliers		
	dispo d'un médiateur (à	participants (en et or	collectifs élaboré selon		
	former), disponible	adhérents FR)	besoins de l'asso et revu		
	régulièrement et sur du	. Mise à disposition d'1	selon besoins		
	long terme	salle avec prises	. Fréquence des		
Conditions	. Accompagnemen t à la	électriques et électricité	interventions définie en		
techniques	mise en place d'une	en état de fonctionnement.	amont et revue selon		
	connexion internet	Tables et chaises.	besoins		
	. Mise à dispo du matériel	. Relations mairie	. Communication		
	informatique (ordinateurs	. Mobilisation de	mouvante		
	portables, jusqu'à 7 pour	bénévole(s) pour être			
	les ateliers collectifs,	formés médiateurs et			
	médiateur inclus)	tenir la permanence			



La mise en place

La garantie de ce financement a donc permis de **déployer rapidement** les **ressources** et de motiver et **mobiliser** les **associations locales** pour une **mise en œuvre concrète** en **quelques semaines**.

Le service vie associative avait bien sûr pris soin de procéder à recensement des besoins grâce à un sondage mené dans chaque association locale. Il a également rencontré de nombreux acteurs du réseau dont le CRIA45 afin de se faire identifier en amont et a activement préparé les différents supports pédagogiques en s'aidant du site <u>Lesbonsclics</u>.

Ainsi, dès leur **lancement officiel** lors de la **Commission Vie** associative du 28 novembre, les PMN ont suscité un **réel intérêt** dans les associations locales, et nombre d'entre elles se sont mises à réfléchir aux modalités de leur mise en place localement, dont les associations d'INGRE, BOIGNY S/BIONNE, ST CYR EN VAL, CROTTES EN PITHIVERAIS, ST DENIS EN VAL, GIDY.





La Vie Fédérale

Inauguration du site de La Chapelle Saint-Mesmin

Le **27 avril 2019** a eu lieu, en marge de notre dernière assemblée générale, l'**inauguration de notre nouveau site de La Chapelle Saint-Mesmin**. Nous avons été honorés de la présence de nombreux élus.

L'inauguration a été présidée par Robert Bonsergent Président de la fédération départementale et Yvette Trimaille présidente de la fédération régionale de Familles Rurales.



Les Commissions Vie associative

Pour répondre à un **besoin exprimé** par les **bénévoles** d'**adapter** ses **propositions de rencontres**, la Fédération a fait le choix en 2019 de **proposer des Commissions Vie associative**, au siège départemental, plutôt que des réunions de territoire répétitives localement.

Ainsi ce sont tenues deux Commissions Vie asso durant l'année ; la première le **jeudi 31 janvier**, la seconde le **jeudi 28 novembre**. Elles ont eu pour objectifs de **redynamiser la relation** entre la **Fédération Départementale** et les **associations locales**. **Une trentaine de bénévoles** ont fait le déplacement à chaque rencontre.

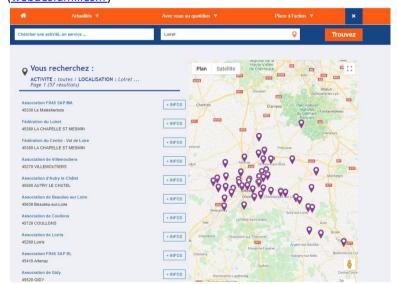
L'application « Web des Familles » (webdesfamilles.fr)

Le web des familles a été mis en place par le National afin d'assurer une communication sur les activités proposées par les associations.

Toute personne y a la possibilité de :

- **trouver une association** proche de son lieu de résidence
- apercevoir les **activités proposées** par les associations

Pour le garder à jour, les associations veilleront à le garder à jour *via* le logiciel Vie associative.



Les partenariats

La Fédération Familles Rurales Centre-Val de Loire



Participation aux regroupements proposés aux Fédérations : CREJ (Commission Régionale Enfance Jeunesse). Groupe de travail pour le plan régional de formation des bénévoles. Commission régionale Consommation Rencontres des Acteurs du monde rural

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Participation aux jurys BAFA FDVA Formations des bénévoles & projets innovants Réseau MAIA

Le Mouvement Associatif

Participation aux formations proposées par le Mouvement Associatif. Participation aux regroupements des Conseillers associatifs

UDAF

Suivi des adhésions et diffusion des informations auprès des associations Familles Rurales.

Pôle emploi

Élaboration et diffusion d'offres d'emploi.

Les actions sont réalisées avec le soutien de nos partenaires :

- La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Le Conseil Régional dans le cadre du dispositif Cap'Asso
- Le Mouvement Associatif
- L'URAF
- La Caisse d'Allocations Familiales du Loiret
- Le Conseil Départemental du Loiret et les services de la PMI
- La MSA
- La Fédération Familles Rurales Région Centre
- La Fédération Nationale Familles Rurales
- La Commune de Saint Martin d'Abbat (ACM)
- Radio Campus
- RCF
- L'ASCA (Association socioculturelle Abraysienne) de Saint Jean de Braye



Le Service à la Personne

Historique

La FD45, association loi 1901 créée en 1952, regroupe des associations familiales communales qui ont pour finalité de tisser du lien social entre les familles, de défendre leurs intérêts et de leur proposer des services. Parmi les services développés par Familles Rurales, le SAP a démarré dans les années 1970 (aide-ménagère) et s'est professionnalisé avec l'obtention de l'agrément « qualité » en 1997 et son renouvellement régulier tous les cinq ans.

Cette professionnalisation a été favorisée par le choix de gérer le SAP au niveau de la FD45 plutôt qu'au niveau de chaque association communale, permettant des investissements (logiciel métier en 2002, télégestion en 2005), des programmes de formation dédiés aux aides à domicile et la construction d'un système qualité. Bien qu'organisée en 9 secteurs, l'activité SAP dépendait d'une entité juridique unique (la FD45) dirigée par une instance unique, son conseil d'administration.

En 2014, pour permettre un meilleur ancrage local au service à la personne et pour recentrer la fédération sur ses misions première d'accompagnement de ses adhérents, les 12 secteurs (FR loir et cher, Malesherbes et l'Orléanaise se sont ajoutés en 2014) sont devenus des entités juridiques indépendantes, avec leur propre gouvernance et une autonomie politique et économique. La fédération leur apporte un accompagnement sur leur stratégie de développement et émet des recommandations.

La fédération est gestionnaire d'un fonds de solidarité et de développement abondé par les associations de service à la personne adhérentes. Elle peut ainsi se porter acquéreur de nouvelles activités SAP au profit des associations existantes ou pour créer de nouvelles associations. Ce fonds peut aussi venir en aide à une association en difficulté.

Les associations de service à la personne adhérentes

	Code
Liste des associations SAP adhérentes à la fédération Familles Rurales du Loiret	
Familles Rurales Association de Service à la Personne Beauce Loirétaine	BL
Familles Rurales Association de Service à la Personne Forêt d'Orléans	FO
Familles Rurales Association de Service à la Personne AgglO Ouest	AO
Familles Rurales Association de Service à la Personne Beauce et Mauves	BM
Familles Rurales Association de Service à la Personne AgglO Est	AE
Familles Rurales Association de Service à la Personne AgglO Nord	AN
Familles Rurales Association de Service à la Personne AgglO Sud	AS
Familles Rurales Association de Service à la Personne Pithiverais	PI
Familles Rurales Association de Service à la Personne Val d'Or et Sullias	VO
Familles Rurales Association de Service à la Personne Orléanaise	OR
Familles Rurales Association de Service à la Personne de Loir-et-Cher	LC
Familles Rurales Association de Service à la Personne de Malesherbes	MA





TPMR

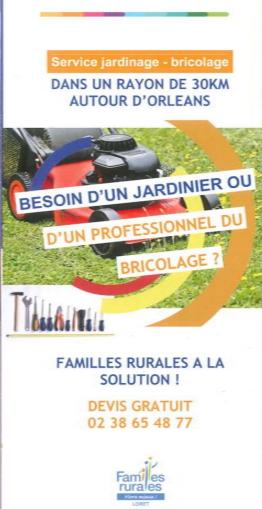
TRANSPORT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE



APPELEZ-NOUS AU 02.38.65.48.77

DEVIS GRATLIIT







LE SERVICE A LA PERSONNE





APPELEZ-NOUS AU 02.38.65.48.77

DEVIS GRATILIT





Activité du service à la personne

Nous avons aidé 2404 familles en 2019.

Accepiation	Nb de fa	milles Progression
Association	aidées	/ 2018
AE /AGGLO EST	250	-9%
AN /AGGLO NORD	228	-24%
AO /AGGLO OUEST	142	-8%
AS /AGGLO SUD	329	-5%
BL /BEAUCE LOIRETAINE	180	3%
BM /BEAUCE ET MAUVES	194	12%
FO /FORET D'ORLEANS	159	-1%
LC /LOIR ET CHER	304	-4%
MA /MALESHERBES	158	7%
OR /ORLEANAISE	144	-29%
PI /PITHIVERAIS	148	6%
VO /VAL D'OR ET SULLIAS	168	-5%
Total sur l'année	2404	-5%

L'activité a baissé globalement de 3 %.

Association	Nb heures de	Progression
Association	prestations en 2019	/ 2018
AE /AGGLO EST	29 391	-11,6%
AN /AGGLO NORD	25 238	-15,5%
AO /AGGLO OUEST	18 695	-1,1%
AS /AGGLO SUD	32 505	7,3%
BL /BEAUCE LOIRETAINE	20 083	1,4%
BM /BEAUCE ET MAUVES	21 480	-9,7%
FO /FORET D'ORLEANS	26 874	9,0%
LC /LOIR ET CHER	23 622	-2,9%
MA /MALESHERBES	21 682	10,2%
OR /ORLEANAISE	9 881	-34,6%
PI /PITHIVERAIS	18 383	-8,2%
VO /VAL D'OR ET SULLIAS	23 486	13,4%
Total sur l'année	271 320	-3,2%

L'essentiel de notre activité est à destination des personnes âgées en perte d'autonomie bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et des personnes en situation de handicap bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH). Ces deux prestations (APA et PCH) sont financées par les conseils départementaux et par les bénéficiaires en fonction de leurs moyens. Elles consistent à aider les bénéficiaires dans les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever ou se coucher, s'habiller, aide à la toilette, préparation de repas,...).



Nous intervenons aussi chez les retraités pour des prestations d'entretien du cadre de vie et d'accompagnement. Ces prestations sont financées partiellement par les caisses de retraite.

Enfin nous proposons aux familles des prestations de confort comme le ménage, le repassage, la garde d'enfant, depuis juillet 2016 le jardinage et le bricolage sur l'agglomération orléanaise et depuis février 2017 le transport de personnes à mobilité réduite avec un véhicule adapté.

Public/Financeur	Heures de prestation	
APA/PCH	199 497	73,5%
Caisses de retraite	38 350	14,1%
Prestations de confort	31 306	11,5%
Jardinage - Bricolage	1 706	0,6%
Transport de Personnes à		
Mobilité Réduite	461	0,2%
Total	271 320	100,0%

L'activité SAP continue à progresser en nombre de bénéficiaires mais on enregistre un tassement du nombre d'heures de prestations.

Année	Heures de prestations	Bénéficiaires
2012	206 550	1 647
2013	209 700	1 639
2014	260 353	1 923
2015	275 280	2 017
2016	277 082	2 135
2017	284 218	2 390
2018	280 406	2 444
2019	271 320	2404

Nouveaux services

En juillet 2016, nous avons lancés deux nouveaux services :

- Jardinage : permet l'entretien courant du jardin (tonte de pelouse, taille de haies...)
- Homme toute main, petit bricolage : permet l'entretien courant de sa maison (nettoyage de terrasse, petits travaux d'électricité ou plomberie, pose d'éléments de sécurité (détecteur fumée, barre d'appui...)





- En février 2017, nous avons complété notre offre de service par le transport de personnes à mobilité réduite (TPMR), avec l'acquisition d'un véhicule adapté et la formation de personnels.







Aide aux aidants

Le Café des Aidants

Le Café des Aidants est un dispositif pour permettre à des aidants familiaux de se réunir pour s'informer et échanger autour d'un moment convivial.

Le premier café des aidants a été créé en 2012, il se tient au centre associatif et culturel de Chaingy. Les rencontres pour Chaingy ont lieu le 3eme lundi de chaque mois et sont animées par un psychopraticien et une coordinatrice du CLIC Entraide Union

Avec en moyenne une dizaine de participants, l'initiative atteint ses objectifs: permettre les échanges et répondre aux questions posées par chacun des participants. Les participants: des conjoints principalement, mais aussi des parents, des enfants et même des voisins, venant des communes du canton de Meung-sur-Loire et de l'agglomération orléanaise. Tous ayant à vivre pour un proche une situation de handicap, de dépression, de longue maladie, de déficience intellectuelle. Les thèmes choisis, différents chaque mois, répondent au besoin des aidants de trouver des solutions concrètes et d'échanger avec d'autres aidants et avec des professionnels. Au « Café des aidants », ce sont eux dont on parle

Fort de ce succès et pour répondre aux besoins exprimés par les habitants des communes de St Denis en Val/St Cyr en val, nous avons créé un second café sur la commune de St Denis en Val au centre communal d'action social en avril 2016

Les rencontres pour St Denis en Val ont lieu un lundi par mois et sont animées par la responsable du secteur de

l'association agglo sud et un psychopraticien Puis fin 2017, un troisième café des aidants a vu le jour à Ascoux, dans les locaux de la Maison Familiale Rurale, (MFR) en partenariat avec les acteurs sociaux du Pithiverais, dont l'hôpital qui contribue à son animation.

Nous remercions les partenaires qui soutiennent ce projet (CARSAT - MSA -AG2R la mondiale et depuis 2019 la conférence des financeurs du Loiret, IRP Auto).





Nous vous donnons rendez-vous : à 15h30, autour d'un thème.

PROGRAMME 2019

Lundi 21 janvier 2019

Une décision à prendre, quel aurait été son choix?

Lundi 25 février 2019

Etre aidant et maintenir une vie sociale.

Lundi 18 mars 2019

Domicile / institution: faire un choix...

Lundi 29 avril 2019

Je me sens seul(e) face à la maladie...

Lundi 20 mai 2019

Ma vie d'aidant, ma vie d'avant.

Lundi 24 iuin 2019

Moi aussi, je souffre...

Lundi 23 septembre 2019

Mes envies et mes souhaits pour mon proche sont-ils les siens?

Lundi 14 octobre 2019

Pourquoi la maladie fait-elle le vide autour de nous?

Lundi 18 novembre 2019

Pour ne pas m'épuiser, prendre soin de moi-même et de ma santé.

Lundi 16 décembre 2019

Depuis que je suis aidant, j'al changé...





A cette adresse :

Centre Associatif et Culturel à CHAINGY Passage de la Châtonière

(Accès par la route située face à l'école

Le Café des aidants est soutenu par nos partenaires :







Familles Rurales Fédération Départementale du Loiret



31

Contact

02.38.74.62.40

02.38.65.48.77





PROGRAMME année 2019

Mardi 15 janvier 2019

Se réunir en famille et avoir du plaisir

Mardi 5 février 2019

Une décision à prendre, quel aurait été son choix ?

Mardi 5 mars 2019

Dois-je tout dire à mon proche ?

Mardi 2 avril 2019

Parfois, j'ai envie que cela finisse au plus vite

Mardi 21 mai 2019

Et si je faisais le bilan de ma relation d'aide ?

Mardi 18 juin 2019

J'aide un proche, ai-je besoin d'aide ?

Mardi 17 septembre 2019

Comment penser à moi quand je pense tout le temps à lui /elle ?

Mardi 15 octobre 2019

Moi aussi, je souffre

Mardi 12 novembre 2019

Comment aider mon proche qui est dans le déni de sa maladie ?

Mardi 17 décembre 2019





Le Café des aidants est soutenu par nos partenaires :







Patricia blanchet@famillesrurales.org

Rapport d'activité 2019



Actions collectives de prévention auprès des seniors

En 2015, nous avons répondu à un appel à projet de la CARSAT Centre sur l'organisation d'actions collectives de prévention à destination des retraités.



« Mieux Vieillir Ensemble » mis en place par quatre aides à domiciles bénévoles de l'association familiale d'Ingré, nous avons proposé un projet qui a retenu l'attention de la CARSAT et maintenant conférence des financeurs. Les actions de prévention, organisées sous forme de réunions conviviales et ludiques, sont animées par des aides à domicile formées, sur les thèmes de la prévention des chutes, la dénutrition et la perte de mémoire.

En nous inspirant du concept

Ils s'adressent à toutes les personnes retraitées, en situation d'isolement.

Les rencontres se déroulent mensuellement : à Fleury les Aubrais (2x), Boigny sur Bionne, Chilleurs aux Bois, Loury, Les Bordes et Malesherbes.







Liste des associations Familles Rurales dans le Loiret

Association d'Ardon	Association d'Aschères le Marché	- Association de Baccon
Madame AYMARD Monique	Oison	Madame MAZUROK Marie Astrid
	Madame SOUBIEUX Jannick	
Association de Beaulieu s/ Loire	e Association de Boigny sur Bionne	Association de Bray Saint Aignan
Madame HALLET Flora	Madame SEVIN Margarett	Madame GRESSETTE Danièle
Association de Chaingy	Association de Charsonville	Association de Châteauneuf s/ Loire
Madame DAUDE Liliane	Madame BOUSSICAULT Brigitte	Madame LECLERC Lucie
Association de Coullons	Association de Crottes en Pithiver	rais Association de Dampierre en Burly
Madame MARQUET Odile	Madame PILLOY Marie-Pierre	Monsieur COUTANT Sylvain
Association de Darvoy	Association d'Epieds en Beauce	Association de Gidy
Madame POULIN Monique	Madame CHESNEAU Valérie	Madame COSNARD Nelly
Association de Huisseau Coulmi	iers Association Familiale d'Ingré	Association de Jargeau - St Denis
Rozières	Monsieur BONSERGENT Robert	Madame TESSIER Raymonde
Madame ROGER Anaïs		
Association de Lailly en Val	Association de Les Bordes	Association de Lorris
Madame DARBONVILLE Isabelle	Madame LAROUSSE Jocelyne	Madame RENARD Karine
Association de Loury-Chilleurs	Association de Mardié	Association de Marigny les Usages
Madame COULON Françoise	Madame GALIFRET Annick	Madame DEPREZ Denise
Association de Meung s/ Loire	Association de Nancray s/ Rimard	de Association de Neuville aux Bois
Madame BRUNEAU Marie	Madame LAFONT Marie-Noëlle	Madame BAUDU Karine
Association de Ormes	Association de Outarville	Association d'Ouzouer s/ Loire
Monsieur HARAN Pascal	Madame MARTINECZ Claudine	Madame SIDZIMOVSKI Cécile
Association de Patay	Association de Rébréchien	Association de Sandillon
Madame PELLETIER Christelle	Madame PETIT Danièle	Madame BOUCLET Claudine
Association de St Ay	Association de St Cyr en Val	Association de St Denis en val
Madame Danielle REGNIER	Madame BOUREUX Claudette	Madame LERASLE Lina
Association de St Péravy la	Association de Trainou	Association de St Martin d'Abbat
Colombe	Madame KECK Laurence	Monsieur LE DISEZ Grégory
Madame BRUNEAU Michèle		
Association de Vennecy		

Madame GUILLET Sandrine



<u>Liste des associations de Service d'Aide à la Personne adhérentes</u> <u>à la Fédération Départementale</u>

Familles Rurales SAP AGGLO EST	Président	Monsieur ESCOBAR		
Familles Rurales SAP AGGLO NORD	Présidente	Madame CRAPEAU		
Familles Rurales SAP AGGLO OUEST	Président	Monsieur BONSERGENT		
Familles rurales SAP AGGLO SUD	Président	Monsieur LECCIA		
Familles Rurales SAP BEAUCE LOIRETAINE	Président	Monsieur BONSERGENT		
Familles Rurales SAP BEAUCE ET MAUVES	Présidente	Madame GAUCHARD		
Familles Rurales SAP FORET D'ORLEANS	Présidente	Madame SOUBIEUX		
Familles Rurales SAP ORLEANAISE	Présidente	Madame LAUDE		
Familles rurales SAP MALESHERBES	Présidente	Madame LAUDE		
Familles Rurales SAP PITHIVERAIS	Présidente	Madame LAUDE		
Familles Rurales SAP VAL D'OR ET SULLIAS	Président	Monsieur BONSERGENT		
Familles Rurales SAP LOIR ET CHER	Président	Monsieur BONSERGENT		
Numéro unique de contact du service à la personne : 02.38.65.48.77				

Entités de mutualisation auxquelles adhère la Fédération départementale

Familles Rurales Groupement d'intérêt économique du Loiret-Centre Val de Loire (GIE FRCVL)

Président Monsieur BONSERGENT

Familles Rurales Groupement d'employeurs du Centre Val de Loire (GE CVL)

Président Monsieur BONSERGENT



Liste des structures Petite Enfance Familles Rurales

Les haltes garderies et multi-accueils

Halte-garderie parentale

Familles Rurales de Châteauneuf sur Loire « *La Maison des Lutins »* Centre Social - 30 Rue du 8 mai 1945 45110 CHATEAUNEUF sur LOIRE

Tél: 02 38 58 52 77

Encadrement: Une directrice, une animatrice, des parents

Le Relais Assistantes Maternelles

Familles Rurales de Châteauneuf sur Loire 30 Rue du 8 mai 1945 45110 CHATEAUNEUF sur LOIRE

Tél: 02 38 58 64 80

Encadrement: Une animatrice

Les espaces enfants -parents

« Les P'tits câlins »

Familles Rurales d'Aschères le Marché Tél: 02 38 39 23 18 Tél: 02 38 32 94 67

«Les petits explorateurs » Familles Rurales de Gidy

Tél: 02 38 75.30.93

« Pirouette Cacahuète »

Familles Rurales de Neuville aux Bois

Tél: 02 38 75 18 73



Liste des accueils de loisirs Familles Rurales du Loiret

Association	Responsable CLSH	Date ouverture	Adresse structure
Aschères le Marché	Mme Jannick SOUBIEUX	Mercredis	Salle du Champart
	2 02 38 39 22 44	Petites Vacances	École élémentaire
		Juillet	45170 Aschères
Beaulieu sur Loire	Mme Flora HALLET	APPS, TAP,	Centre de loisirs
	2 06 20 76 69 03	Mercredis	15 Route de Châtillon
		Petites Vacances	45630 Beaulieu sur Loire
		Juillet	
Patay	Mme Elisabeth VILLEDIEU	Juillet	Maison des Associations
			32 Bld du 2 décembre 1870
			45310 PATAY
Patay	Mme Christelle PELLETIER	APPS, TAP,	Peris'kids
	2 02 38 75 70 47	Mercredis	30 rue de Trianon
		Petites Vacances	45310 PATAY
St Martin d'Abbat	FEDERATION	Petites vacances	Ecole de St Martin d'Abbat
	2 02 38 65 48 72	Juillet	45110 St Martin d'Abbat
St Péravy la Colombe	Mme Valérie RABIER	Juillet	82 rue de la Mairie
	2 02 38 80 82 16		45310 Tournoisis



Communiqués de presse du Mouvement Familles Rurales

Adoption du rapport "Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030"

Le rapport sur «Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030», a été adopté par le Conseil de l'âge du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) dans le cadre d'une saisine de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn. L'horizon choisi, 2030, se situe à une période charnière, où les premières générations du baby-boom arriveront à l'âge de 85 ans, âge moyen d'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes(EHPAD).

Dans un premier temps, le rapport dresse un état des lieux de la situation des personnes âgées en perte d'autonomie : état de santé, modalités d'accompagnement et systèmes de soins proposés dans leurs différents lieux de vie (domicile, habitat alternatif, établissement). Dans un second temps, le rapport identifie les grandes tendances et les enjeux à l'horizon 2030, notamment :

- une augmentation de la demande de soins et du nombre de personnes ayant un besoin d'aide à l'autonomie (+24 % de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie APA), sous l'effet des évolutions démographiques (+19 % d'individus de plus de 85 ans) et épidémiologiques (avec une forte prévalence notamment des maladies neurodégénératives);
- la progression à cette date du potentiel démographique des proches aidants ;
- le souhait vraisemblablement majoritaire des français de rester à leur domicile ;
- la poursuite du développement à un rythme soutenu des formes alternatives d'habitat ;
- la poursuite de la spécialisation des EHPAD sur les personnes âgées les moins autonomes et atteintes de troubles cognitifs, avec en parallèle le développement de modèles innovants d'EHPAD ouverts sur l'extérieur et sur le domicile ;
- une prégnance accrue de la question de l'attractivité des métiers sociaux, médicosociaux et du soin, et de l'amélioration des conditions de travail.

Pour favoriser le libre choix et permettre aux personnes âgées de vieillir dans les meilleures conditions possibles, le rapport préconise :

- de renforcer le soutien à domicile : gestion de l'APA, développement des aides techniques et des aménagements de l'habitat, réforme du secteur des services à domicile, soutien renforcé aux aidants :
- de favoriser le développement de l'habitat alternatif tel que les résidences collectives et les habitats inclusifs ;
- d'améliorer la qualité de vie au domicile et dans les EHPAD et de valoriser l'image de ces établissements auprès des futurs résidents ;
- de renforcer et de structurer les soins de proximité, avec pour objectif la permanence, l'accessibilité, la continuité, la qualité et la sécurité des soins à domicile et en institution ;
- de mener une politique multidimensionnelle de prévention de la perte d'autonomie sur le long terme, notamment de prévention de l'isolement et de repérage de la fragilité.



« Mon enfant et les écrans », un site Internet de l'UNAF pour aider les parents dans leurs pratiques numériques »

Pour aider les parents d'enfants de 3 à 13 ans autour de l'usage des « écrans » et les guider dans leurs pratiques numériques familiales sans les culpabiliser, l'UNAF lance le site «Mon enfant et les écrans» qui propose aux parents une mine d'informations pratiques et mises à jour régulièrement. Une page Facebook « Mon enfant et les écrans » complète ce service.

Accompagner les parents pour utiliser les « écrans » dans la famille de manière éclairée et responsable.

En tant que parent, il est bien souvent compliqué de trouver un équilibre familial autour des « écrans » et des usages numériques. L'UNAF vient de créer un service dédié pour aider les parents à être avertis et responsables face aux usages numériques de leur famille.

Oublié le ton culpabilisateur si répandu sur internet. Place aux contenus positifs au style pratique et au ton pédagogique : conseils d'experts, réponses à vos questions, enquêtes, événements, ressources... sont partagés sur le site internet www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr et sur une page Facebook à suivre https://www.facebook.com/monenfantetlesecrans/



Personnes âgées : soutien à initiatives avec la Fondation JM Bruneau

En 2019, ce sont 33 projets de fédérations et associations locales aux objets très divers et variés (lutte contre l'isolement social, mobilité, aidants, animation, habitat, numérique...) qui ont reçu un financement. Pour cette seconde année de partenariat, la Fondation Bruneau poursuit son soutien aux projets portés par le réseau Familles Rurales, relatifs à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Il sera doté d'un fonds de 100 000 euros répartis entre les projets retenus par la Fondation Bruneau et la fédération nationale.

Familles Rurales a démarré en 2019 un partenariat avec la fondation JM Bruneau. Cette fondation agit dans le champ des solidarités et de l'action sociale. Placée sous l'égide de la Fondation de France, elle intervient selon des axes variés tels que l'aide aux personnes âgées et handicapées, l'insertion et l'emploi, le logement, mais aussi l'enfance et la santé des jeunes.

Le partenariat avec la Fondation JM Bruneau consiste en un soutien à initiatives des projets portés par le réseau Familles Rurales, relatifs à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. En 2020, ce soutien à initiatives sera doté d'un fonds de 100 000 euros répartis entre les projets retenus par la Fondation JM Bruneau et la fédération nationale. Les projets peuvent être déposés par les associations locales et les fédérations départementales.

Les actions éligibles :

- La qualité de la vie sociale (la lutte contre l'isolement social)
- La mobilité
- Le soutien et l'accompagnement des aidants
- L'animation et les sorties
- La prise en compte de la place, du rôle et du statut des personnes âgées et de leurs familles
- L'aide à domicile (livraison portage de repas, analyse des pratiques professionnelles)





Ces projets doivent être au stade de leur réalisation ou avoir à minima l'aval du CA de l'association s'ils sont encore au stade de projet. Par ailleurs, l'appui aux investissements sera privilégié.

Les critères de sélection :

- L'effet direct et concret sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées
- La mobilisation de co-financement pour chaque projet
- Le caractère partenarial du projet

Le financement proposé par la Fondation Bruneau est une subvention qui peut porter sur les coûts générés par la démarche elle-même, les coûts d'investissement et/ou de fonctionnement.

Les présentations de projets peuvent être adressées à la fédération nationale tout au long de l'année 2020 sous réserve de la disponibilité des crédits. L'enveloppe sera consommée au fil des projets déposés.

Pour découvrir la fondation Bruneau : https://www.fondationdefrance.org/fr/fondation/fondation-im-bruneau



Observatoire des prix des médicaments 2018

12 avril 2019

Familles Rurales publie ce 16 avril 2019 les résultats de son Observatoire des prix des médicaments 2018. 10 ans après avoir autorisé la vente en accès libre des médicaments sans ordonnance, le gouvernement n'a pas réussi le pari « d'offrir des prix publics concurrentiels et d'améliorer le pouvoir d'achat des citoyens ». Familles Rurales appelle à la responsabilisation des acteurs : consommateurs, pharmaciens et pouvoirs publics.

L'Observatoire des prix des médicaments 2018 démontre que 10 ans après avoir autorisé la vente en accès libre des médicaments sans ordonnance, force est de constater que le gouvernement n'a pas réussi le pari « d'offrir des prix publics concurrentiels et d'améliorer le pouvoir d'achat des citoyens ». L'ouverture à la vente en ligne depuis 2013 n'a pas rencontré davantage de succès : au contraire, elle est venue renforcer la véritable jungle tarifaire qui règne sur ce secteur.

Les principaux enseignements de l'Observatoire des médicaments 2018 :

Vente en « libre accès » des médicaments sans ordonnance : 10 ans après, les prix se sont envolés, l'information des consommateurs s'est délitée

- Une volonté de faire baisser les prix, une réalité qui les voit s'envoler!
- Des prix inaccessibles et/ou illisibles : 75% des boîtes sont dépourvues d'étiquette, la moitié des médicaments sont sur des présentoirs situés derrière le comptoir des pharmacies.

Vente en ligne : des écarts de prix aussi remarquables en officines que sur internet, le conseil du professionnel en moins...

- En 2018, quelle que soit la surface de vente, le prix d'un même médicament passe du simple au double voire au triple...
- Sur internet, les conseils font défaut. Les médicaments sont des produits à risques qui nécessitent une information préalable à l'achat.

Consommateurs, pharmaciens, pouvoirs publics : l'heure est à la responsabilisation des acteurs

- Consommateurs : ne cédez pas aux sirènes publicitaires et faites jouer la concurrence
- Pharmaciens: vous devez une information aux consommateurs tant sur le prix que sur le produit
- Pouvoirs publics: des sanctions doivent être appliquées aux sites qui mettent sciemment en danger la vie de certains patients au-delà de sensibiliser les consommateurs sur l'importance de faire jouer la concurrence, Familles rurales rappelle que les médicaments ne sont pas des produits de consommation courante. En ce sens, les consommateurs ne doivent pas céder aux allégations des publicités de plus en plus agressives sur ce secteur mais en référer aux conseils des professionnels de santé que sont les pharmaciens.



Démarchage téléphonique en assurance : les associations de consommateurs ont été entendues

19 novembre 2019

Après trois mois d'intenses négociations, le Comité consultatif du secteur financier a adopté ce 19 novembre un avis pour que cessent les pratiques toxiques du démarchage téléphonique en assurance. A compter du 1er juillet 2020 au plus tard, les professionnels s'engagent à mettre un terme au harcèlement téléphonique, à avancer vers un consentement moins équivoque des consommateurs sollicités et à faciliter la résiliation des contrats ainsi souscrits. Les associations AFOC, Familles Rurales, UFC-Que Choisir et UNAF se félicitent de ce premier pas en direction d'un arrêt rapide et pérenne des pratiques frauduleuses dont elles s'assureront de l'effectivité.

Harcèlement téléphonique : la ligne devra être coupée !

Le démarchage téléphonique est une technique de vente aussi exaspérante que dangereuse. Prenant au dépourvu les consommateurs, la relation commerciale qui en découle est irrémédiablement viciée. Au regard de la complexité des contrats d'assurance, cette pratique est à l'origine d'un nombre considérable de plaintes au sein de nos structures, provenant notamment des personnes âgées et/ou isolées. Grâce à notre mobilisation, les assureurs et les courtiers se sont engagés à remettre à plat leur processus de vente. A l'issue de la présentation de l'information précontractuelle aux prospects (annonce du caractère commercial de l'appel, description du produit, etc.), les démarcheurs auront l'obligation de s'assurer que les consommateurs souhaitent bien poursuivre la conversation. En l'absence de réponse positive, ils ne pourront insister, auront l'obligation de mettre immédiatement fin à l'appel et surtout devront s'interdire de rappeler.

Un appel, un contrat : une pratique aux oubliettes

L'avis adopté ouvre également la voie vers un consentement moins équivoque des consommateurs qui souhaiteraient souscrire une assurance après un démarchage téléphonique. En effet, la pratique « un appel, un contrat » sera strictement interdite : aucun contrat ne pourra être conclu dès le premier appel. Afin de respecter le délai minimal indispensable pour prendre connaissance de la documentation contractuelle et ainsi réaliser un choix libre et éclairé, les démarcheurs ne pourront rappeler uniquement après à l'issue d'un temps de réflexion de 24 heures réception. Source de nombreux détournements, la souscription à l'oral d'un contrat (lecture d'un code SMS, répétition d'une phrase) est destinée à disparaître. De même, le seul paiement de la prime d'assurance ne pourra plus constituer une preuve de l'accord du consommateur. Ainsi, le consentement écrit, par nature plus sûr. s'affirmera comme l'unique standard. Enfin, les assureurs et les courtiers ne devront pas proposer un contrat pour un risque déjà couvert lorsque le consommateur ne peut résilier son précédent engagement. Si cette disposition est la stricte application de leur devoir de conseil, elle est indispensable compte tenu de la quantité des manquements rencontrés.

Résilier son contrat par courriel : simple, rapide et efficace

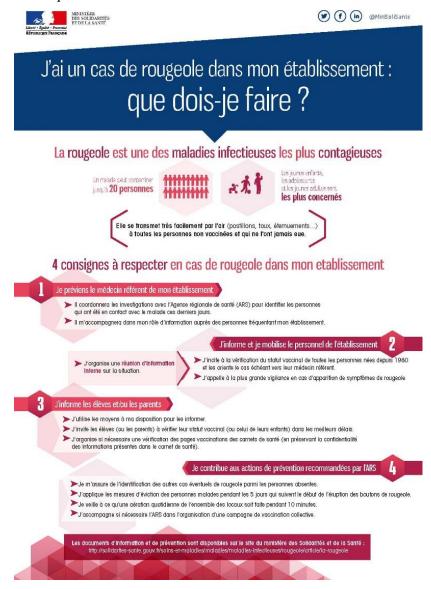
L'accord conclu permettra enfin aux consommateurs de résilier plus aisément les produits d'assurance souscrits après un démarchage téléphonique. Alors que les victimes de pratiques frauduleuses s'aperçoivent plusieurs semaines après l'appel qu'ils sont titulaires d'un contrat, les distributeurs devront leur adresser une « lettre de bienvenue ». Cette dernière alertera les clients de leur souscription, de l'existence du droit de rétractation et de ses modalités. Alors que les professionnels imposent généralement l'envoi d'une lettre recommandée pour renoncer au contrat, les consommateurs pourront désormais se dédire par simple courrier électronique. Cette solution simple, rapide et efficace doit permettre d'assainir au plus vite le secteur.

Dans l'attente d'une interdiction du démarchage téléphonique et alors que les demandes des associations représentant les consommateurs et les familles, ont été entendues dans l'avis du Comité consultatif du secteur financier, nous restons mobilisées et entendons veiller à l'effectivité des engagements des professionnels.



Attention Rougeole : risques de diffusion de la maladie et conseils de vaccination

Information de la DJEPVA à communiquer aux accueils de loisirs (membres des équipes d'animation) et aux familles des mineurs fréquentant les centres Familles Rurales :



- des risques de diffusion de la maladie et dispositions à prendre en cas d'infection déclarée ;
- de la nécessité de vérifier sa propre vaccination et celle des mineurs ;
- de la nécessaire réactivité d'intervention, en informant l'agence régionale de santé, pour limiter la propagation de l'épidémie.

Veillez à faire remonter à la direction départementale (DDCS/DDCSPP) compétente les cas rencontrés (évènements graves).

La rougeole est une maladie virale contagieuse qui se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements, sécrétions nasales ...) aux enfants et adultes **non vaccinés.**



La rougeole se transmet très facilement





Depuis le début de l'année 2019, 780 cas de rougeole ont été déclarés (dont 90 % chez des sujets **non ou mal vaccinés**) et 71 départements ont déclaré au moins 1 cas.

La forte contagiosité de cette maladie (1 malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes) peut faire craindre une nouvelle épidémie d'ampleur nationale. Il est nécessaire d'intervenir très rapidement auprès des personnes infectées.

Dans ce contexte, les autorités sanitaires rappellent que la vaccination (deux doses de vaccin) est la seule protection individuelle et collective contre la rougeole.

Or le taux de **couverture vaccinale** reste insuffisant chez les 15-35 ans et chez les nourrissons, ce qui explique que le virus continue à se diffuser dans le pays. Pour toute personne âgée d'au moins **12 mois et née après 1980**, il est donc urgent de vérifier sa vaccination et de consulter son médecin traitant en cas de doute.



Familles Rurales s'engage sur le Service National Universel

La Fédération Nationale Familles Rurales a signé le 4 juin dernier une convention de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse pour la phase pilote du "service national universel".



Selon les termes de la convention (en téléchargement ci-contre), Familles Rurales participera aux réflexions en matière de formation, de production de contenus, de reconnaissance des compétences acquises par l'engagement. Le Mouvement contribuera aux travaux de déploiement et de mise en œuvre du Service National Universel.

En fonction de son implication territoriale, la Fédération Nationale Familles Rurales pourra aussi intervenir dans les différentes phases de mise en œuvre du SNU, selon les axes définis conjointement avec le Comité National Jeunes

Le Service National Universel en quelques mots :

Du 16 au 28 juin 2019, 2 000 jeunes de 16 ans--sur 4.000 candidats-- expérimentent le Service national universel (SNU), doté d'objectifs très ambitieux, et que devront accomplir à terme tous les jeunes. Ils ont été répartis sur 13 départements, un par région métropolitaine auxquels s'ajoute la Guyane, et seront hébergés dans des "centres SNU" (internats, centres de vacances, Crous etc.). Et encadrés par 450 adultes.

Le Service national universel (SNU) proposera aux jeunes Français, filles et garçons, un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettre le goût de l'engagement.

Les objectifs du Service National Universel

La mise en place d'un Service national universel (SNU) vise à impliquer davantage la jeunesse française dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le SNU n'est pas le rétablissement du service militaire, suspendu en 1997.

Les objectifs assignés au SNU sont au nombre de trois :

- Cohésion sociale et territoriale :
- Prise de conscience, par chaque génération, des enjeux de la défense et de la sécurité nationale
- Développement de la culture de l'engagement.

Le SNU doit favoriser le brassage social et territorial et permettre à chaque jeune d'être acteur de sa citovenneté.

Il s'agit de construire un projet de société qui vise à la transformer en impliquant les jeunes générations. Ces dernières seront à la fois les bénéficiaires et, en partie, les organisateurs de ce projet.

Sa conception devra donc être collective. Une large place devra être accordée à l'innovation pour rendre ce dispositif attractif, et qu'il puisse donner lieu à une réelle reconnaissance de l'engagement.

Les grands principes du Service National Universel :

La première phase du SNU, dans le prolongement de l'obligation scolaire, constituera l'aboutissement du parcours citoyen, débuté à l'école primaire et poursuivi au collège. Effectuée aux alentours de 16 ans, elle sera d'une durée d'un mois maximum et comportera une période d'hébergement collectif.



Vécue par une classe d'âge entière quels qu'en soient l'origine, le sexe, le milieu ou le territoire, cette phase comprendra une occasion de vie collective permettant à chaque jeune de créer des liens nouveaux, d'apprendre une façon neuve de vivre en commun, de développer sa culture d'engagement pour affermir sa place et son rôle au sein de la société. Elle sera aussi l'occasion de détecter les difficultés de certains jeunes (lecture, santé, insertion, etc.) et d'y remédier par une orientation vers les dispositifs adaptés.

Dans un second temps, chaque jeune sera encouragé, notamment par des mesures d'attractivité variées et ciblées, à poursuivre volontairement une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile), à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement ou encore au tutorat, sans que cette liste soit limitative. L'offre des différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intégrera les volontariats existants et des propositions nouvelles, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes. À titre d'exemple, l'actuel service civique sera l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU.



Fonds de solidarité régime complémentaire santé

L'accord qui a institué le régime frais de santé, signé par les partenaires sociaux le 1^{er} avril 2015, a instauré avec le passage en recommandation, la mise en place d'un dispositif appelé « **Degré élevé de solidarité** » (**DES**) permettant le financement d'actions de prévention de la santé publique ou de risques professionnels définies par la commission paritaire de branche.

Ce fonds spécial est alimenté annuellement à hauteur de 2% des cotisations brutes du régime frais de santé, est accessible aux salariés des structures adhérentes faisant partie de la mutualisation organisée avec l'assureur recommandé par le régime santé de la branche.

Les conditions de recours à ce fonds, sont fixées par les partenaires sociaux de la branche, dans un règlement intérieur (disponible en téléchargement ci-contre).

Le fonds de solidarité peut intervenir notamment lorsque les dépenses de santé déséquilibrent fortement le budget des salariés. Les aides sont attribuées en fonction de la situation sociale et financière du foyer. Le fonds de solidarité intervient sur deux types d'actions :

- Des actions sociales individuelles (principalement pour les aides concernant le financement de soins de santé)
- Des actions sociales collectives pour des actions collectives à caractère médical ou social

A noter : en application des dispositions conventionnelles relatives au régime santé, le fonds permet la prise en charge des cotisations pour les situations suivantes :

- Le financement de la complémentaire santé au profit des ayant droits, bénéficiaires du régime à titre facultatif, d'un salarié décédé, pendant 12 mois à compter de la date du décès.
- Le financement de la complémentaire santé pour les salariés en arrêt de travail consécutif à un accident du travail pendant 6 mois

Le fonds DES intervient en complément des dispositifs d'actions sociale des mutuelles recommandées. Ces actions sociales sont propres aux différentes mutuelles.



Utiliser des images sur Internet : quelles sont les règles à respecter ?

Vous cherchez des images pour illustrer vos communications ? Attention : des règles strictes s'appliquent.

Elles dépendent du type d'image, de son utilisation, et des contenus visibles sur l'image. Pour les vidéos, les principes sont similaires.

Deux types d'image : créative ou éditoriale

La première règle à respecter est de <u>connaître la source de l'image</u>. Une image que l'on trouve n'est pas forcément gratuite - loin de là ! Derrière toute image, il y a un auteur qui mérite d'être rémunéré ou mentionné.

Il est important de remonter à la source, trouver l'auteur, l'agence ou la société qui propose l'image que vous souhaitez utiliser.

Ensuite <u>déterminer le type de l'image</u>. Il en existe deux mais les règles relatives aux droits diffèrent :

- Les images créatives sont des images réalisées de toute pièce, qui n'existent pas dans la réalité (instants de la vie reconstitués, images pour illustrer un sport, images business...). "On sélectionne un lieu, un photographe, des modèles, des objets, pour recréer un environnement". Les autorisations préalables du photographe, du modèle et des éventuelles marques et lieux reconnaissables sont requis.
- Les images éditoriales relèvent d'une image prise sur le vif, *dans l'actualité*. Les images éditoriales sont souvent associées aux images de presse (news, sport ou divertissement). Si l'image est éditoriale, seule l'autorisation du photographe est nécessaire.

Deux types d'usage : éditorial ou commercial

Les personnes prises en photographie dans le domaine public ne peuvent s'opposer à une publication dans la presse. La photographie doit représenter un événement d'actualité, intéressant pour le public. Il doit traiter de l'événement et non de la personne photographiée. La photo ne doit pas porter atteinte à l'image du sujet visible sur la photo.

Si l'usage est commercial, une autorisation est nécessaire – tout comme celle des marques et des lieux reconnaissables.

Aussi, vous pouvez utiliser une image de type "éditorial" dans un contexte "commercial" mais dans ce cas, les droits à obtenir sont plus nombreux.

Deux types de licence : libre de droits et de droits gérés

La confusion entre "image libre de droits" et "image gratuite" est légion sur Internet. Pourtant, une banque d'images libres de droits ne signifie pas que les images proposées sont gratuites. Payer une fois permet "une utilisation illimitée et paisible" de l'image choisie.

Un titulaire de droits peut vous transmettre une licence libre de droits. Cela signifie que vous ne payez qu'une fois. Ensuite, vous pouvez utiliser cette image comme vous le souhaitez, aussi longtemps que vous le souhaitez.

Le modèle "libre de droit" s'oppose au système de droits gérés, où vous devez payer des droits à chaque usage d'une image.

Outre les licences libres de droits et de droits gérés, on trouve des images sous licence <u>Creative</u> <u>Commons</u>. L'objectif de ces licences est de « *faciliter la diffusion et le partage des œuvres* ». Il existe 6 types de licences Creative Commons, en fonction des désirs de l'auteur (attribution, usage commercial, modification...).

Les entreprises qui ne respectent pas les droits associés aux images – et par extension à toute création, qu'il s'agisse d'une photo ou d'une vidéo – s'exposent à des poursuites et les amendes peuvent être lourdes.

Pour en savoir plus, sont disponibles en téléchargement :



- Un guide pratique réalisé par l'APIE Droit d'auteur, droit à l'image: les étapes essentielles pour utiliser un contenu
- Une fiche pratique sur le droit à l'image Service Public.fr



Maisons France Services : une offre d'accès aux services publics repensée

Maisons France Services : une offre d'accès aux services publics repensée

Le chef de l'État a annoncé le 25 avril dernier que chaque canton disposerait avant la fin du quinquennat d'une maison « France Services » visant à répondre aux besoins de services de proximité exprimés lors du Grand Débat.

« Un lieu où serait regroupé l'accueil pour le public de services de l'État et tous les opérateurs ». Lors de sa conférence de presse du 25 avril faisant suite au Grand débat national, qui a souligné la préoccupation des Français en matière d'accès aux services publics, le Président de la République a apporté sa réponse : la mise en place de 2.000 maisons « France services » dans le pays, soit une par canton.

Une circulaire en date du 1er juillet détaille les trois de la création de France Services :

- une plus grande **accessibilité** des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents ou de services publics itinérants
- une plus grande **simplicité** des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place
- une **qualité de service substantiellement renforcée** avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans I'ensemble du réseau France Services.

Appelé à se déployer à partir de 2020, le modèle reprend celui des **maisons de services au public** (MSAP), au nombre de 1.300 en France. Dans cette refonte du modèle MSAP, l'heure est à un travail d'audit des structures existantes par les préfectures afin de proposer au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires le 15 septembre prochain les **MSAP pouvant être labellisées dès le 1er janvier 2020 et celles qui devront monter en gamme dans les deux ans à venir**.



"Nouveaux lieux, nouveaux liens" : l''État s'engage pour les tierslieux dans les territoires

Le Gouvernement a présenté devant 300 acteurs des tiers-lieux son programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens », porté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Un appel à manifestation d'intérêt est lancé depuis le 11 juillet pour soutenir la création de 300 Fabriques de territoires, dont 150 situées en quartiers prioritaires de la politique de la ville. 45 millions d'euros, sur trois ans, vont financer le fonctionnement de ces tiers-lieux dédiés à la création d'activité, à la formation et au numérique. Les dossiers sont à déposer avant le 30 décembre 2019.

Tiers-lieux : qu'est-ce que c'est ?

Les tiers-lieux sont des espaces physiques partagés pour télétravailler, accéder à des services, transmettre des connaissances, démarrer une activité économique ou une création culturelle... Soutenus par des entreprises, des collectivités, des associations ou des particuliers, ils se sont développés en s'appuyant sur le déploiement du numérique.

Chacun a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté, mais une même philosophie : faire ensemble. De fait, les tiers-lieux constituent de nouveaux lieux de lien social et de projets collectifs, partout sur le territoire.

1800 tiers-lieux dans l'Hexagone et outre-mer recensés, en 2018, par la « <u>Mission coworking – Territoires, travail, numérique</u> ».

Un programme pour pérenniser et développer les tiers-lieux :

Doté de 45 millions d'euros, le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » vise à pérenniser le fonctionnement des tiers-lieux qui contribuent à la cohésion sociale et transforment les territoires.

L'État consacre ainsi des moyens supplémentaires pour accompagner leur création, partout sur le territoire, et proposer des services « clés en mains » aux porteurs de projets de tiers-lieux :

- 300 Fabriques de territoire
- 15 millions d'euros pour l'appui à la création de tiers-lieux ruraux
- 1 maison France Service par canton
- 10 millions d'euros pour le Pass numérique
- 1 fonds d'investissement immobilier de type « ISR »
- 50 millions d'euros pour accompagner la création d'espaces de coworking
- 100 « campus connectés » en 2022
- 1 000 « Micro-Folies » en cinq ans

L'appel à manifestation d'intérêt est consultable ici.



Certificat médical

La loi santé du 26 janvier 2016 a réformé le délai de validité des certificats médicaux avec notamment la mise en place de plusieurs mesures de simplification. Le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 allonge la durée du certificat médical d'absence de contre-indication à compter du 1^{er} juillet 2017.

Les mesures de simplification :

- Le renouvellement des licences nécessite la présentation d'un certificat qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an). Le licencié remplira un questionnaire de santé pour les autres années, lui permettant ainsi de détecter d'éventuels facteurs de risques nécessitant dans ce cas une visite médical annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le
- Le certificat médical vaut pour la pratique du sport en général, à l'exception éventuellement d'une ou plusieurs disciplines avec des risques particuliers (plongée, parachutisme, boxe...), et non pour une seule discipline (comme c'était le cas auparavant).

La mise en application:

À compter du 1^{er} juillet 2017, les licenciés qui renouvellent leur licence doivent présenter une attestation justifiant qu'ils ont répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé. Cette attestation devra être présentée à chaque renouvellement de la licence pendant cette période de trois ans (à compter de la date de présentation du dernier certificat médical).

Le cas des sports de loisirs ou d'entretien

En dehors du contexte de compétition et de licence, il n'est pas nécessaire de demander un certificat médical aux adhérents. Toutefois, afin de sécuriser vos pratiques sportives, il est vous conseillé de demander des certificats d'aptitudes physiques. Ils permettent de justifier que l'association fait preuve de prudence et qu'elle remplit sa mission d'organisation, de surveillance et de conseil.

Que faut-il retenir?

- Hormis les cas où le certificat médical est prévu par des textes (licenciés et non licenciés participants à des compétitions), le certificat médical n'est pas nécessaire et le médecin est fondé à en refuser la délivrance.
- Pour autant, les organisateurs concernés sont fondés à demander un certificat médical d'aptitude.
- Dans les faits, il est prudent de demander un certificat médical de non contre-indication ; et il faut l'exiger pour toutes les activités de type cardio training, zumba, etc., pour lesquelles il y a beaucoup de rythme.
- De façon générale, il est nécessaire de prévoir dans les documents de présentation, règlements, formulaires d'inscription, une recommandation de surveillance médicale pour les personnes souhaitant participer aux activités physiques et sportives.

N.B. : Une « décharge de responsabilité » ne peut en aucune façon remplacer le certificat médical. Sa production ne serait pas recevable devant un tribunal.

Pour savoir si un certificat médical est obligatoire ou non?

Il existe une façon de déterminer s'il y a obligation ou non de fournir un certificat médical :

• Un simulateur en ligne qui vous indique s'il faut fournir un certificat médical pour pratiquer et obtenir ou renouveler une licence sportive (loisir ou compétition) auprès de votre fédération (football, tennis, équitation, judo...). Selon les cas, il vous informe sur la durée de validité de votre certificat médical. Il vous permet de répondre au questionnaire santé et d'attester de votre état de santé qui, le cas échéant, vous dispense de fournir un certificat médical.



Autres points d'attention:

Il faut encore, bien évidemment, satisfaire aux exigences législatives et règlementaires relatives à l'organisation et l'encadrement des activités physiques et sportives, notamment de qualification et d'habilitation des intervenants (diplôme pour les intervenants rémunérés, présentation de leur carte professionnelle), déclaration en tant qu'établissement sportif auprès de la DDCSPP, assurance...

Pour les activités reposant sur le bénévolat, il convient de s'assurer de la compétence des animateurs et intervenants, et notamment de vérifier que l'activité est adaptée aux participants (exemple pour une la randonnée pédestre : reconnaissance du parcours, de ses difficultés éventuelles, des conditions météo, trousse de secours, téléphone portable, etc.).

Si les mesures de prévention et d'organisation ont bien été prises, la responsabilité de l'association ne devrait pas être engagée ; si elle l'était, son assurance interviendrait.

Pour en savoir plus sur le certificat médical, cliquez ici.



La CNSA et Familles Rurales signent une première convention pour la modernisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)



Une première convention signée le 25 juillet 2019 assure l'engagement de la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services à domicile de la fédération nationale Familles rurales pendant plus de deux ans.

La <u>Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)</u> participe jusqu'à fin 2021 au financement d'un programme, défini par une convention, qui permettra la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) de la fédération nationale Familles Rurales pour l'aide à domicile (à télécharger ci-contre).

L'accompagnement propose un programme développé en trois axes. Familles Rurales sera garante et responsable des dispositifs mis en place. La convention notifie que "Familles Rurales est responsable de la mise en œuvre du programme d'actions... ainsi que du contrôle de la réalité de la dépense".

La modernisation du secteur de l'aide à domicile sera notamment développée grâce au déploiement de la télégestion mobile dans les services à domicile du réseau. Elle passera également par la structuration et la convergence des outils de pilotage ainsi que par l'accompagnement vers l'amélioration de la qualité des prestations : réalisation d'un guide d'appui, partage des bonnes pratiques professionnelles, accompagnement individualisé par un consultant, etc. L'accompagnement s'adresse également aux encadrants. La convention prévoit des réunions d'échanges deux fois par an. Elles permettront d'optimiser l'efficacité des méthodes professionnelles et de trouver des solutions nouvelles et adaptées aux problèmes recensés par les responsables de services des différentes structures de la fédération.

La convention indique que "le coût global des actions s'élève à 280 800 euros (€)". La CNSA finance la réalisation du programme à hauteur de 60% par an du coût de ces actions, "soit un montant maximum de 168 480 €". Le montant de la participation est établi sous réserve de la réalisation des opérations. Le respect du processus d'accompagnement de Familles rurales est prévu par la convention. Elle précise "qu'un comité de pilotage, composé notamment de représentants de Familles rurales et de la CNSA, assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme et en communiquera les résultats, sur la base d'indicateurs que les membres dudit comité de pilotage auront préalablement définis". La fédération nationale, qui œuvre sur quatorze départements, accompagne plus de dix-sept mille bénéficiaires en France.



Familles Rurales représenté au Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes pour son troisième mandat



Ce mardi 10 septembre, Marlène Schiappa, Secrétaire d'état chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, a installé le Haut Conseil à l'Egalité pour son troisième mandat 2019-2021, sous la présidence de Brigitte Grésy.

Le troisième mandat 2019-2021 du Haut Conseil à l'Egalité permettra de poursuivre et d'amplifier la dynamique de travail engagée par Danielle Bousquet, lors des deux précédents mandats.

Composé d'un **nouveau collectif engagé, enthousiaste et pleinement mobilisé** sur les sujets de l'égalité entre les femmes et les hommes, le HCE sera au rendez-vous de l'actualité des droits des femmes. Thierry Damien, Président de la Fédération nationale Familles Rurales de 2004 à 2014, est membre du HCE pour la période 2019-2021.

Les principaux axes de travail durant les 3 prochaines années sont :

le **Grenelle des violences conjugales**: construction d'indicateurs pour mesurer, et interroger l'efficacité des dispositifs mis en place pour les femmes victimes de violences, depuis la libération du récit et l'accès aux droits, la mise en sécurité, l'accompagnement pendant le parcours judiciaire, jusqu'à la sortie effective et durable de l'emprise.

- la défense des droits sexuels et reproductifs des femmes, menacés en France et dans le monde, pour faire décroitre toutes les manifestations du sexisme dans la société, que ce soit dans les medias, l'éducation, le la vie sport politique - la mise en place d'une « diplomatie féministe » et sera entièrement mobilisé à l'occasion des 25 ans conférence mondiale Pékin sur les femmes (Pékin

Enfin, le HCE émettra des avis sur les lois susceptibles de renforcer les droits des femmes : loi de bioéthique et soutien à la PMA pour toutes les femmes, loi sur l'audiovisuel public et proposition pour améliorer l'image des femmes dans les médias, loi sut le statut de l'élue, loi sur l'émancipation économique des femmes et le partage du pouvoir au plus haut niveau des entreprises.



Signal Conso, une plateforme au service des consommateurs testée dans 3 régions

Pour les consommateurs confrontés à une publicité mensongère, un problème avec un service aprèsvente ou encore l'hygiène douteuse d'un établissement, la DGCCRF a mis en place un site internet en cours d'expérimentation dans 3 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Occitanie. Pour faire avancer vos droits, signaler les problèmes de consommation grâce à Signal Conso.

La DGCCRF a déployé un nouveau dispositif en test actuellement dans trois régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Occitanie) afin de faciliter les démarches des consommateurs auprès de ses services. Les familles de ces régions confrontées à un souci de consommation peuvent réaliser un signalement par l'intermédiaire d'un site Internet : https://signalconso.beta.gouv.fr/ Que peut-on signaler ?

- Des pratiques d'hygiène douteuses
- Un produit périmé, un emballage trompeur, un problème de quantité
- Un problème avec une notice ou un appareil
- L'absence de prix, une erreur de prix, un refus de prendre une CB, une fausse promotion
- Un produit en promotion non disponible
- Un colis non reçu, un problème de garantie constructeur, une hotline injoignable,
- Un problème lors d'une commande sur internet, avec un site web

Grâce à quelques précisions qui seront demandées, le consommateur saura par un traitement automatique si le signalement relève bien ou non d'un manquement à la réglementation. Des voies de résolution lui seront alors proposées.

Les signalements sont alors transmis aux DD(CS) PP et au professionnel concerné. Pour ce dernier, le consommateur peut choisir de rester anonyme s'il le souhaite.

Attention ce signalement ne constitue pas une saisine officielle de la DGCCRF.

Les associations de consommateurs ont demandé d'avoir accès aux statistiques pour faire évoluer la réglementation dans les situations qui le nécessitent.

Le service est actuellement en phase d'expérimentation, prévoit de s'étendre sur tout le territoire mais aussi d'élargir ses domaines de signalements aux prestations de service (transports, aide à la personne...) et aux achats sur internet.



Evolution de la qualité des menus dans la restauration collective

La loi Egalim vient compléter les dispositions déjà prévues dans le Code Rural pour améliorer la qualité des menus servis dans certaines restaurations collectives. La disposition phare établit des seuils minimaux à respecter avec 50% de produits de qualité et/ou durables dont 20% de produits bio.

Le conseil national de la restauration collective a publié une note d'information pour aider les gestionnaires de restauration collective dans la mise en application les mesures de la loi Egalim. Un calendrier des entrées en vigueur des mesures complète l'outil (en téléchargement ci-contre).

A quelles obligations sont soumises les restaurations collectives?

1-L'équilibre nutritionnel

La loi alimentation de 2010 a imposé aux gestionnaires de respecter des règles relatives à la qualité nutritionnelle des menus (article L230-5 du code rural). Un décret définit les règles : 4 ou cinq composantes, variété des plats servis, tailles des portions adaptées ... et un arrêté fixent les fréquences et grammages par type de produit et âge sur 20 repas consécutifs ainsi que les aliments en libre accès.

Cet article recommande également de privilégier les produits de saisons, sans précision de seuil https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2011/9/30/2011-1227/jo/texte

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2011/9/30/AGRG1032380A/jo/texte

2-la qualité des approvisionnements

La loi Egalim parue le 30 octobre 2018 est venue compléter ces premières dispositions

Entrée en vigueur	Mesure	Précisions
Dès la parution	Développer l'incorporation de produits	
	issus du commerce équitable ou dans le	
	cadre du plan alimentaire territorial	
Dès la parution		Pour les restaurants servant plus de
	diversification des protéines pour inclure des protéines végétales	200 couverts en moyenne sur un an
Du 31/10/2019 au 30/10/2021	Obligation de proposer, au moins une fois	Pour les restaurants servant plus de
	par semaine, un menu végétarien. Ce	,
	menu peut être composé de protéines	
	animales ou végétales.	
Au plus tard au 1 ^{er} janvier 2022	Avoir atteint les seuils d'incorporation	
	des produits de qualité et ou durables dans	dont 20% de Bio
	la composition des menus	Soit l'approvisionnement minimal en 2022 sera de :
		20% bio + 30% qualité/durables +
		50% libre de choix.
		Ces seuils pourront être différents
		dans les Drom-com.
Dès 1 ^{er} janvier 2020	Obligation d'information des usagers de	Une fois par an.
	la restauration collective vis-à-vis de ces	
	seuils par affichage <u>et</u> voie électronique	

A noter : Un bilan statistique de la mise en œuvre des obligations de seuils est établi annuellement, au plus tard le 31 mars de l'année suivant celle de l'exercice considéré, sur la base des éléments transmis, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. L'arrêté n'est pas encore publié.

3- Bannissement des plastiques

Attention la loi de transition énergétique et pour la croissance verte fixe également des obligations aux restaurations collectives.

Au plus tard le 1er janvier 2020	fin de l'utilisation des bouteille	es Sauf: Territoires non desservis par un
	d'eau plate en plastique	réseau d'eau potable. Lorsqu'une
		restriction de l'eau destinée à la
		consommation humaine pour les usages
		alimentaires est prononcée par le
		représentant de l'Etat dans le
		département



Au plus tard le 1er janvier 2025 fin de l'utilisation de contenants			
Ou 1er janvier 2028, dans les	alimentaires de cuisson, de		
collectivités territoriales de moins de réchauffe et de service en matière			
2 000 habitants	plastique		

4- Gaspillage alimentaire

. Guspinage ammentante		
avant le 1er septembre 2016,	mettre en place une démarche de lutte	généralisation à l'ensemble des
	contre le gaspillage alimentaire au sein des	gestionnaires de restaurations collective
	services de restauration collective dont ils	qu'ils soient publics ou privés par une
	assurent la gestion.	ordonnance à prendre avant le
		30/10/2019
Ordonnance à prendre au plus	imposer la réalisation d'un diagnostic	
tard au 30/10/2019	préalable à la démarche de lutte contre le	
	gaspillage alimentaire incluant	
	l'approvisionnement durable	
Ordonnance à prendre au plus	Certains opérateurs de la restauration	+
tard au 30/10/2019	collective vont progressivement être	
	concernés par le don après une phase	
	d'expérimentation	

Quels sont les produits comptabilisés dans les 50% de produits de qualité et comment est calculé le pourcentage ?

(Cf Décret n° 2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs ci-contre)

Les pourcentages sont calculés en rapportant la valeur hors taxe des achats de produits remplissant les conditions exigées pour entrer dans le calcul de ces proportions, à la valeur totale hors taxe des achats des produits destinés à entrer dans la composition des repas servis pour chaque restaurant collectif. Ces proportions s'apprécient sur une année civile.











Le calcul se fait donc uniquement sur la valeur des produits entrant dans la composition des menus et non sur l'ensemble des achats de la restauration (donc hors produit d'entretien, flux énergétiques...).

- acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie. Cela a vocation à pouvoir favoriser des produits sans certification comme les produits locaux et de circuits courts par exemple. Attention cela nécessite cependant d'être en capacité d'établir une méthodologie pour ne pas être hors la loi. Aujourd'hui difficile de l'appliquer.
- 2. issus de l'agriculture biologique, y compris les produits en conversion selon art 62 du règlement 889/2008:
- 3. bénéficiant d'autres signes ou mentions suivantes : Le label rouge ; AOP, IGP, STG, " issus d'une exploitation de haute valeur environnementale "," fermier " ou " produit de la ferme " ou " produit à la ferme " quand ils sont définis réglementairement (soit uniquement œufs fermiers),
- 4. bénéficiant de l'écolabel pour ceux issus de la pêche durable;
- 5. bénéficiant du logo RUP (régions ultrapériphérique = DROM COM);
- 6. jusqu'au 31 décembre 2029, issus d'une exploitation ayant fait l'objet de la certification sur des niveaux plus bas que HVE. Puis à compter du 1er janvier 2030, uniquement ceux issus des exploitations HVE;
- 7. des produits pouvant prouver leur équivalence.

Quels sont les restaurations collectives concernées ?



Là c'est un peu plus compliqué. L'esprit est de rendre l'Etat exemplaire mais aussi d'assurer une égalité de traitement entre les familles fréquentant des établissements publics et privés.

L'équilibre nutritionnel et la saisonnalité (art L230-5) s'applique aux gestionnaires, publics et privés :

- 1. des services de restauration scolaire et universitaire
- 2. des services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans,
- 3. des établissements de santé,
- 4. des établissements sociaux et médico-sociaux
- 5. des établissements pénitentiaires

Donc, même si c'est souhaitable, les accueils de loisirs dont tous les enfants sont âgés de plus de 6 ans ne seraient pas concernés car n'entrant pas dans ces catégories.

La qualité des approvisionnements s'applique à tous les gestionnaires publics de restauration collective donc y compris les accueils de loisirs. Pour les gestionnaires privés, la loi renvoie à la liste précédente. En conséquence, les accueils de loisirs dont les enfants sont âgés de plus de 6 ans ne seraient pas concernés. Cependant, cela lui sera imposé par son donneur d'ordre si celui-ci est une collectivité et donc un gestionnaire public comme dans le cas des délégations de service public.

Le bannissement des bouteilles en plastique s'applique aux restaurants scolaires. Celui des autres plastiques s'applique aux deux premières catégories de la liste précédente (scolaire, universitaire et accueil d'enfants de moins de 6 ans). Aucune distinction n'est faite entre public et privé.

La mesure de lutte contre le gaspillage alimentaire concerne l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales.



Produits phytopharmaceutiques : participez à l'élaboration des chartes d'engagement départementales

La loi Egalim vient compléter et élargir la protection des populations dans son article 83.



Depuis 2014, l'interdiction de l'utilisation des produits phyto dans les lieux fréquentés par les enfants et la mise en place de protection pour l'utilisation à proximité des lieux fréquentés par les personnes malades, handicapés, vulnérables (enfants, personnes âgées) était L'ensemble des riverains est maintenant concerné. Des chartes d'engagements sont instaurées pour contraindre les utilisateurs à respecter des mesures de protection. Elles sont élaborées à l'échelle départementale à l'initiative des utilisateurs (agriculteurs notamment) et en concertation avec la population et donc leur représentant dont les fédérations départementales Familles Rurales. Ce sont les Préfets qui valident les chartes d'engagement et le respect de la procédure de concertation. En l'absence de charte les traitements peuvent également être interdits par les Préfets. Des modalités doivent être définies dans un décret et un arrêté en cours de publication. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2020.

Le projet de décret prévoit :

- L'information des résidents avant le traitement
- Des distances de sécurité
- Précise la notion d'habitation (élargie aux riverains par l'avis du conseil d'état)

Il établit les chartes d'engagement et précise :

- Que les organisations utilisatrices sont à l'origine des chartes au niveau départemental.
- Qu'elles doivent être élaborées en concertation avec les populations et leur représentant.
- Le rôle des préfets
- Le contenu minimal dans la charte : distances de sécurité, techniques et moyens de réduction de l'exposition*, délais d'information préalable des personnes, dates et horaires de traitement adaptés.
- Le projet d'arrêté prévoit :
- L'information des résidents doit se faire 12H avant le traitement
- Des distances de sécurités: 5 mètres en culture basse et 10 en culture haute (ex arboriculture) réduites respectivement à 3 et 5 m si charte. Et 10 m pour les molécules les plus dangereuses

L'INJEP publie "Les filles du coin : enquête sur les jeunes femmes en milieu rural"

^{*} par exemple : haies, filets, murs, équipements spécifiques comme les buses antidérive...



Des travaux récents sont venus éclairer les conditions de vie des jeunes ruraux, mais nombre d'entre eux ne concernent que les jeunes hommes et très peu se concentrent sur les femmes. La recherche menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP – chaire jeunesse) a pour ambition de mieux comprendre les conditions de vie des jeunes filles et jeunes femmes dans le monde rural. Les auteurs Yaëlle Amsellem Mainguy, sociologue, chargée d'études et de recherche à l'INJEP et Sacha Voisin, sociologue, ingénieur de recherche à l'Ehesp / associé à l'Injep livrent les premiers résultats.

« Les filles du coin » est une recherche qui fait écho à l'enquête majeure sur la jeunesse rurale réalisée il y a 20 ans par Nicolas Renahy et intitulée « Les gars du coin ». Elle a pour objectif de rendre compte des trajectoires, conditions de vie et expériences juvéniles des jeunes femmes vivant en milieu rural et de poursuivre les travaux de sociologie sur les jeunesses rurales, en documentant les éventuelles spécificités rencontrées par les jeunes femmes résidant hors des grandes agglomérations en France hexagonale.

Aujourd'hui, près d'un jeune sur cinq vit en milieu rural, ce qui représente près de 4,5 millions de personnes (dont 3 millions ont moins de 18 ans). Des travaux récents sont venus éclairer les conditions de vie des jeunes ruraux, pour autant ils se concentrent avant tout sur les jeunes hommes, les jeunes femmes y apparaissent au second plan. Cette étude a pour ambition de mieux comprendre les conditions de vie des jeunes filles et jeunes femmes dans le monde rural. Qui sont-elles ? Qu'est ce qu'être une fille « du coin » ? Comment se jouent et se rejouent les réseaux d'amitié ? Quels sont les lieux de sociabilités sur les territoires ruraux ? Quels sont les rôles attendus et à quoi doivent-elles se conformer ? Existe t-il un « entre soi » féminin ? Quelles sont leurs places dans les sociabilités mixtes ? Plus largement, quelles places prennent les jeunes femmes et jeunes filles dans les activités de loisirs et dans l'animation de la vie locale ?

À partir de leurs récits, il s'agit de saisir comment des jeunes femmes âgées essentiellement de 15 à 26 ans vivent « leur jeunesse » en milieu rural, où elles ont pour la plupart grandi et où elles vivent toujours au moment de l'enquête. Pour décrire leur territoire, elles évoquent des problématiques soulignées dans les enquêtes antérieures sur les jeunes ruraux : absence d'offre et d'activités de loisirs et d'animation socioculturelle, forte interconnaissance, orientation scolaire par le bas, précarité du marché du travail, des conditions de travail et emplois sous-qualifiés... La question de la mobilité est transversale, se pose à tous les instants de la vie quotidienne et à tous les âges de la vie: l'inadaptation de l'offre de transports en commun est largement pointée du doigt par toutes les enquêtées, indépendamment de leur âge et du territoire où elles résident.

Cette enquête montre aussi comment elles se « débrouillent » et font face aux difficultés qui sont les leurs en cherchant à s'adapter, à « faire avec », à les contourner ou à s'en échapper. L'analyse de leurs pratiques quotidiennes permet d'appréhender les spécificités des sociabilités des jeunes femmes dans le monde rural et les rapports de genre qui sont à l'œuvre. Pour ce faire, l'enquête s'est intéressée à l'orientation scolaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à la composition des groupes de pairs, aux sociabilités féminines ou encore aux pratiques de loisirs, révélant au passage comment les jeunes femmes se conforment à leur rôle de genre, mais parviennent aussi à investir des bastions masculins.



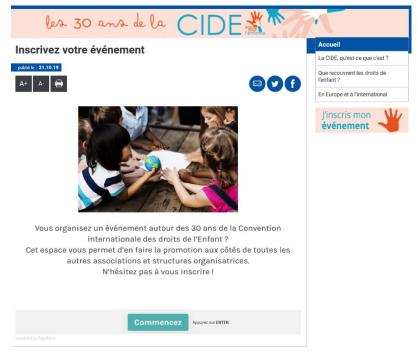
Droits de l'enfant : une plateforme pour rassembler et valoriser toutes les initiatives des associations et collectifs

Le 20 novembre prochain, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant fêtera ses 30 ans. Pour célébrer cet anniversaire et rappeler l'importance de ce texte, de nombreux évènements seront organisés autour des droits de l'enfant.



Que vous soyez une association, un professionnel, des citoyens ou des élus: rassemblons toutes les initiatives afin de proposer un aperçu global des propositions et permettre au plus grand nombre d'y participer.

La plateforme a pour but de rassembler les initiatives émanant des différentes associations et collectifs afin de proposer un aperçu global des propositions et de permettre au plus grand nombre d'y participer.



Cette plateforme sera régulièrement envoyée à la presse pour que les journalistes puissent suivre les différentes séquences, le lien sera diffusé par le secrétaire d'Etat lors de ses déplacements et le site centralisera l'organisation de la semaine de la CIDE par le secrétaire d'Etat.

Ensemble, contribuons à donner à cet évènement l'ampleur qu'il mérite. Inscrivez votre évènement sur la page ci-dessous.

https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/30anscide/



L'Association Française des Aidants lance une action spécifique pour les jeunes aidants de 13 à 17 ans

Les Ateliers jeunes aidants ont pour objectifs de permettre aux jeunes de 13 à 17 ans qui accompagnent un proche dépendant du fait de la maladie, du handicap ou de l'âge d'échanger et de partager entre eux par la pratique d'une activité culturelle.

L'Association Française des Aidants milite et met en place des actions pour les personnes accompagnant un proche en situation de maladie, de handicap ou de dépendance; nous appelons ces personnes des proches aidants.



A l'appui d'études internationales, on estime qu'il y a en moyenne 2 jeunes aidants par classe. Ces jeunes aidants sont des enfants, des adolescents et jeunes adultes de moins de 25 ans qui accompagnent un proche en situation de dépendance du fait de la maladie, du handicap ou de l'âge. Ils restent invisibles en France malgré qu'ils soient plusieurs centaines de milliers à être mis à contribution dans une relation d'aide à un proche et 57% des jeunes n'ont parlé à personne de leur situation*

C'est pour ces raisons et parce que les jeunes expriment le souhait de pouvoir échanger entre pairs* que l'Association Française des Aidants met en place une action spécifiquement dédiée aux jeunes aidants de 13 à 17 ans sur Paris fin 2019 et début 2020. Cette action permettra ainsi aux jeunes aidants d'échanger et de partager entre eux par la pratique d'une activité culturelle.

Cette action se déroule en 2 cycles de 3 ateliers (3 heures par atelier) encadrés par un animateur culturel et un psychologue.

A chaque cycle sera pratiqué une activité culturelle spécifique, le jeune aidant à la possibilité de choisir entre les deux cycles ci-dessous :

* Cycle 1 : le théâtre d'improvisation en novembre 2019, Paris 14ème

L'ensemble des détails pratiques est disponible sur le flyer ci-contre et sur l'actualité du <u>site internet de</u> <u>l'Association Française des Aidants</u>. Un kit de communication est également disponible pour relayer cette information.



Les Clubs Coup de Pouce : 3 programmes pour activer le potentiel des enfants, en partenariat avec l'école



L'association Coup de pouce œuvre pour la réussite éducative avec des programmes qui renforcent les capacités des enfants mais aussi celles des parents. Le principe est la mise en place de clubs Coup de Pouce (5 enfants pour 1 animateur formé par Coup de Pouce) avec des programmes spécifiques CLA langage (GS), CLÉ lecture-écriture (CP) et CLÉM lecture-écriture et mathématiques (CE1).

Ces programmes s'adressent à des enfants en situation de fragilité scolaire, repérés en classe en début d'année par leur enseignant. Plusieurs soirs par semaine, les enfants retrouvent leur animateur au club Coup de Pouce, dans l'enceinte même de l'école, autour d'activités ludiques. Un environnement de confiance est créé pour que les enfants prennent plaisir à entrer dans l'apprentissage du langage, de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

Des collaborations Coup de Pouce - Familles Rurales sont à l'étude. Sur quelques territoires expérimentaux, des clubs Coup de Pouce pourraient être mis en place en milieu rural avec l'objectif d'inventer un modèle spécifique prenant en compte les particularités rurales. Le club pourrait être porté par une association et se faire dans le centre de loisirs.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter <u>Dorothée Cognez</u> à la fédération nationale.



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE DU SAMEDI 27 AVRIL 2019

A LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Etaient présentes les Associations Locales de :

Ardon, Aschères le Marché - Oison, Baccon, Ingré, Jargeau-Saint-Denis de l'Hôtel, Les Bordes, Marigny les Usages, Meung sur Loire, Saint Ay, Saint Cyr en Val, Saint Denis en Val.

Etaient présentes les Associations SAP de :

Agglo Est, Agglo Nord, Agglo Ouest, Agglo Sud, Beauce et Mauves, Beauce Loirétaine, Forêt d'Orléans, SAP 41, Val d'Or et Sullias.

Excusées ayant donné pouvoir les Associations Locales de :

Beaulieu sur Loire, Boigny sur Bionne, Bray en Val, Chaingy, Charsonville, Châteauneuf sur Loire, Coullons, Crottes en Pithiverais, Darvoy, Epieds en Beauce, Gidy, Lailly en Val, Loury - Chilleurs aux Bois, Mardié, Nancray sur Rimarde, Neuville aux bois, Ormes, Outarville, Ouzouer sur Loire, Rebréchien, Sandillon, Saint Péravy la Colombe, Trainou et Vennecy.

Etaient présents les partenaires :

FR bénévole consommation (Gérinte Dominique, Marty-Terrain Thierry), FR RCVL (Deweer Vincent, Trimaille Yvette), Mairie d'Ingré (Blin Marie-Claude), Maire de La Chapelle Saint Mesmin (Bonneau Nicolas), ORCOM (Lequivard Anthony), UDAF du Loiret (Degrave Gérard), Vice-président de la Région (Fournier Charles).

Etaient présents des adhérents des communes :

Aschères le Marché (Rouibi Naïma, Zahra Evelyne), Ardon (Aymard Monique), Boigny sur Bionne (Gérinte Dominique), Chaingy (Bézé Moïsette), Gidy (Gabin Suzanne), Ingré (Guyot Gilles, Heuzé Eric, Janvier Dominique, Kermonnach Hélène), Les Bordes (Maréchal Nicole, Moreau Evelyne, Richy Claudine), Meung sur Loire (Roussez Michèle), Saint Cyr en Val (Maria Claudine, Postros Luce, Serin Moulin Elisabeth), Siant Denis en Val (Baudeuf Mathilde, Delaunay Monique).

Etaient présents les Salariés :

B. Patricia, C. Mélanie, D.Annabelle, D. Sylvie, M. Alice, N. Pascal, P.Catherine, S. Michèle, T. Magali, V. Marie.

Etaient présents les Administrateurs :

Bonsergent Robert, Crapeau Annik, Escobar Julien, Gauchard Monique, Leccia Alain, Marchin Marinette, Meichelbeck Isabelle, Soubieux Jannick et Tessier Raymonde.

Etaient Excusés les Administrateurs :

Coulon Françoise, Haran Pascal, Laude Suzanne et Wojciechowski Michelle.



Rapport d'Emargement

	52	
Nombre d'Associations Adhérentes		
	601	
Nombre total de voix		
	20	
Nombre d'Associations présentes		
	24	
Nombre d'Associations ayant donné pouvoir		
	44	
Nombre d'Associations représentées		
	85%	
Taux de représentation en association		
	465	
Nombre de voix représentées		
	77%	
Taux de représentation en voix		

Le Quorum est atteint à l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président Robert Bonsergent.

Bienvenue à toutes et à tous,

Je vous remercie d'avoir répondu présentes et présents à notre invitation pour l'Assemblée Générale 2018 de la fédération départementale Familles Rurales du Loiret.

Approbation du PV de l'AG précédente.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Robert Bonsergent présente le rapport moral.

Familles Rurales est le premier réseau d'associations familiales de France avec 150 000 familles adhérentes. Au niveau du Loiret, nous avons 40 associations familiales et 12 associations de service à la personne adhérentes à la fédération et cela représente 3636 familles. Ce chiffre est en progression (3485 en 2016) et conforte le fait que nous répondons toujours mieux au besoin des familles, de la petite enfance, au maintien à domicile des personnes âgées en passant par toutes les activités de loisirs, culturelles ou artistiques que vous proposez.

Mais plus d'adhérents, ne veut pas dire plus de bénévoles. Le ralliement de nouveaux bénévoles reste dans nos priorités car il y va de la survie de nos associations.

Les projets engagés par la fédération depuis plusieurs années sur les champs de la jeunesse et des ainés se poursuivent. Nos partenaires financeurs sont au rendez-vous et nous les remercions :



- le Conseil Départemental, la MSA et le REAAP pour la jeunesse
- la CARSAT, la MSA, le RSI, IRP Auto, Malakoff Médéric pour les ainés et les aidants familiaux
- la Région Centre Val de Loire et l'état (DRDJSCS), au travers d'un Cap'Asso et d'un FONJEP, pour nos actions d'accompagnement des associations et des projets associatifs en milieu rural.

CAFES DES AIDANTS

Les cafés des aidants apportent un soutien aux familles accompagnant un proche malade ou dépendant. Nos Cafés de Chaingy et de Saint-Denis en Val ont trouvé leur public avec une fréquentation régulière sur l'ensemble de l'année. Le Café ouvert à Ascoux fin 2017 doit encore trouver sa place sur un territoire rural très vaste.

Notre inquiétude sur la pérennité de nos cafés tient à l'absence de financeurs stables alors que tous s'accordent à dire que le soutien des aidants est un axe important de leur politique sociale!

MIEUX VIEILLIR ENSEMBLE

Ces ateliers s'adressent aux personnes âgées isolées et apportent un moment de convivialité tout en passant des messages importants sur la prévention des risques et le bien vieillir à domicile. Le succès de la formule est toujours au rendez-vous grâce au professionnalisme des aides à domicile qui animent les séances et transportent les bénéficiaires. Nous avons dû suspendre les rencontres au premier trimestre 2019, l'accord de financement n'étant arrivé qu'en avril.

<u>Dans le champ de l'enfance</u>, nous avons accompagné les centres de loisirs gérés par les associations familles Rurales. La fédération gère en direct une structure à Saint-Martin d'Abbat.

Dans le champ de la petite enfance, nous avons accompagné l'association de Saint-Ay dans le transfert de sa structure vers sa commune. Cela fait suite au transfert de la structure multi-accueil de Coullons vers sa communauté de communes en 2017 et précède le transfert de la garderie parentale et du RAM de Châteauneuf vers la communauté de communes des Loges qui aura lieu en 2019. Nous focalisons nos actions auprès des familles dans le champ de la parentalité.

Notre action à destination des jeunes (plus de 11 ans), a été riche en 2018 avec beaucoup de sorties permettant un accès aux loisirs et à la culture à nos jeunes ruraux. Un camp jeune près du Puy du Fou a eu un énorme succès auprès des participants.

Nous avons, lors de cette année 2018, travaillé plusieurs axes :

Notre tout premier axe est d'Accompagner les associations.

- L'arrivée d'Alice Munier en mai 2018 puis celle de Lorraine Volpato en novembre 2018 a totalement renouvelé l'équipe de la Vie Associative. Nous avons parié sur leur jeunesse et leur dynamisme pour apporter du changement.
- Les rencontres de territoires (Sud, Est, Ouest) se sont enchainées tous les semestres permettant des rencontres et des échanges entre les associations. Cela nous a permis de partager des informations et des préoccupations. J'ai tenu personnellement à assister à ces rencontres. Un regret cependant et des interrogations concernant la fréquentation des associations puisque seulement la moitié y participe et nous avons annulé une rencontre faute de participation suffisante. Une commission élargie Vie Associative s'est réunie en janvier 2019 et a abordé ce point.

Notre second axe est le Développement du service à la personne.



- En 2016, nous avons démarré une nouvelle activité de jardinage et de petit bricolage à destination des familles. En 2018, beaucoup de familles ont fait appel au service.
- 2017, nous avons complété notre offre en proposant un service de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) avec un véhicule adapté. En 2018, des familles ont fait appel au service. Ce service a des difficultés à se trouver.
- L'activité se porte globalement bien, nous enregistrons une progression régulière depuis plusieurs années, même si l'activité a stagné en 2018. Sur le plan financier, l'absentéisme des personnels intervenants crée une désorganisation et nous enregistrons une perte d'exploitation.
- J'attire l'attention de l'assistance sur le nombre trop faible de bénévoles et d'associations qui s'investissent dans le service à la personne. N'oublions jamais qu'il est en partie le support financier de la vie associative de la fédération.

Notre troisième axe, en application de notre projet fédéral, est le développement de l'activité « consommation ».

 La permanence de Boigny, animée par Dominique Gérinte, a pu aider plusieurs familles. De nombreuses autres activités dans le domaine de la prévention, de la sensibilisation et de la représentation des familles sont également animées par Dominique.

Sur le plan financier, les comptes sont bien gérés au niveau de la fédération.

Notre trésorier vous en donnera les grandes lignes. Les associations de service à la personne traversent une période difficile que la fédération accompagne au mieux.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de prendre à bras le corps le financement du maintien à domicile, nous attendons maintenant des actes. Les associations sont financièrement à bout et l'absentéisme important de la profession montre que les salariés en sont les premières victimes. Et cela a nécessairement un impact sur la qualité du service ressentie par les personnes aidées et leur famille.

Dans ce contexte, les relations sociales avec les représentants du personnel sont restées difficiles.

Nous avons participé au Congrès de Rodez sur le thème « Innover avec les familles » organisé par la fédération nationale. Notre délégation, bien que modeste, a eu à cœur de participer aux différents ateliers et conférences. La richesse des initiatives du Mouvement Familles Rurales et le dynamisme du monde rural est une source d'inspiration pour nos actions sur notre territoire.

Bien sûr, 2018 est aussi l'année du dénouement de notre projet immobilier avec nos nouveaux locaux ici-même à La Chapelle Saint-Mesmin, mais je vous en dirai plus lors de l'inauguration.

Je remercie au nom du CA les associations qui se sont impliquées dans les projets et les réunions de territoire, les associations qui innovent et proposent de nouvelles activités aux familles, les associations qui défendent l'image et les valeurs portées par le Mouvement Familles Rurales.

Je ne voudrais pas oublier de remercier nos salariées du siège et aussi ceux de nos associations de services à la personne pour leur implication malgré des conditions parfois difficiles.

Merci de votre attention



Le rapport d'activités 2018 (remis aux participants).

- Le projet du Mouvement
- Le Conseil d'Administration
- La Vie Associative
- La Vie Fédérale
- Le Service à la Personne
- Le rapport financier (remis aux participants).
- Alain Leccia, le trésorier, nous en donne quelques chiffres.

Notre trésorerie est saine.

Le rapport du commissaire aux comptes, Monsieur Lequivard (Cabinet ORCOM).

Conclusions : Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Robert Bonsergent présente le rapport d'orientation.

Je souhaiterais profiter que nous soyons réunis en assemblée générale pour réaffirmer les enjeux importants pour notre mouvement, nos associations et notre fédération départementale.

<u>Le premier enjeu</u> est l'impérieuse nécessité de renforcer notre conseil d'administration. Toutes les bonnes volontés, toutes les compétences et toutes les disponibilités sont les bienvenues. Notre diversité est notre richesse. Je remercie celles et ceux qui ce jour se sont engagés ce n'est pas suffisant, nous comptons sur vous, venez assister à nos CA pour vous rendre compte de nos activités.

<u>Le second enjeu</u> est de faire vivre notre projet fédéral.

- Innover avec les familles pour nos territoires de vie, ruraux et périurbains
- Notre première mission est de vous accompagner dans la vie de vos associations.
- Nous poursuivrons le travail engagé avec vous sur l'écoute de vos attentes au travers de la commission vie associative que nous réactivons et à laquelle toutes les associations sont invitées à participer activement.



Je vous incite à travailler avec votre CA et votre chargée de territoire si besoin à la formalisation de votre projet associatif cela vous permettra de voir plus loin pour mieux répondre aux besoins de vos adhérents de votre association, et de votre territoire.

Nous continuerons à organiser et animer les rencontres de territoire sous une forme un peu différente. A votre demande, nous avons changé l'horaire et restons à votre écoute pour en faire évoluer le contenu au plus proche de vos préoccupations.

Nous continuerons à vous accompagner sur le déploiement du logiciel vie associative qui évolue et devient un outil indispensable dans la gestion des adhésions et la communication sur vos activités. Pour le grand public via le web des familles qui va être mis en service rapidement, il sera une enseigne de votre offre aux adhérents de vos territoires respectifs.

Nous poursuivrons les nouveaux chantiers dont certains attendent que vous les saisissiez pour les déployer avec notre aide sur votre territoire.

Je pense au projet jeunesse qui a prouvé sa pertinence et doit maintenant impliquer plus de jeunes et plus d'associations qu'aujourd'hui.

Je pense aussi à nos actions pour les ainés (mieux vieillir ensemble) et les aidants (cafés des aidants) qui peuvent et doivent être menées conjointement entre nos associations familiales généralistes et nos associations de service à la personne même s'il y a des approches qui paraissent différentes, les buts fondamentaux restent les mêmes (aider les familles).

Vous avez exprimé une attente par rapport aux enjeux du numérique, pour la gestion de votre association, pour vos adhérents et plus largement pour les familles face à la dématérialisation de l'ensemble des démarches administratives. Nous travaillons un projet pour vous apporter un appui technique et organisationnel. Nous envisageons le recrutement d'un service civique sur ce sujet.

Nous continuerons la démarche de mise en œuvre de l'activité « consommation » sur le département. C'est un sujet qui intéresse les familles et mobilise de plus en plus car nous sommes tous des consommateurs. Nous disposons d'appuis et de savoir-faire au niveau national et régional. C'est aussi l'opportunité d'attirer vers nous de nouveaux adhérents et de nouveaux bénévoles. La preuve : l'ouverture prochaine de 2 nouvelles permanences au sud et ici avec l'arrivée de nouveaux bénévoles.

Le projet Familles éco-gourmande doit nous permettre de toucher plus de familles sur les thèmes de l'alimentation, de la santé et des circuits courts.

Nous continuerons à promouvoir les services à la personne et prendre en compte les difficultés de nos salariés et nous mettons beaucoup d'espoir dans le nouveau CSE pour promouvoir des relations sociales équilibrées.

Il nous reste encore beaucoup à faire.

- Organiser et participer aux réflexions des orientations de la fédération pour les années à venir.
- Assurer la mise en œuvre d'un modèle économique stable et pérenne pour nos services d'aide et d'accompagnement à domicile.
- Participer au défi de l'évolution des territoires ruraux sur la base de l'enquête nationale famille rurales / ifop « perception et réalités de vie » réalisé pour le congrès de rodez (innover avec les familles).
- Restructurer notre communication vers vous et vers nos partenaires.



- Terminer nos travaux et parfaire notre installation.

Notre dynamisme attire de nouvelles familles, pour peu que nous soyons à leur écoute et cela doit nous inciter à mener ensemble une réflexion approfondie sur la manière d'aller vers les familles et de rechercher des partenariats ou des partages d'expérience avec d'autres réseaux associatifs.

ENSEMBLE RELEVONS CES DEFIS POUR VIVRE MIEUX DANS NOS TERRITOIRES ET DANS NOS ASSOCIATIONS RESPECTIVES POUR LE BIEN DE TOUS.

Vote des différents rapports à main levée.

Rapport moral: approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activités : approuvé à l'unanimité.

Rapport financier : approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat aux fonds associatifs : approuvé à l'unanimité

Quitus au trésorier et au CA : donné à l'unanimité.

Rapport d'orientation : approuvé à l'unanimité.

3 résolutions.

Part départementale de la cotisation familiale 2020 à 7,70 € : approuvé à l'unanimité.

Cotisation des associations SAP 2020 à la FD45 à 0,30 €/heure vendue : approuvé à l'unanimité.

Contribution aux fonds de solidarité et de développement à 0,40 €/heure vendue : approuvé à l'unanimité.

Renouvellement des administrateurs.

4 administrateurs sont réélus à l'unanimité : Bonsergent Robert, Crapeau Annik, Escobar Julien et Wojciechowski Michelle.

2 administrateurs se présentent et sont élus à l'unanimité : Gérinte Dominique et Guyot Gilles.

Robert remercie les participants et clôt l'assemblée générale à 11 heures 30.



Familles Rurales en chiffres: 170 000 familles adhérentes vivant dans 10 000 communes 2 200 associations locales fédérées dans 94 départements et régions 40 000 bénévoles salariés 20 000 100 **Relais Familles** permanences d'information et de défense des consommateurs 145 accueils collectifs de mineurs 2 100 lieux d'accueil de la petite enfance 400 groupes de jeunes 500 5 000 stagiaires BAFA/BAFD 1800 associations proposant des activités culturelles, récréative heures de services à domicile 3 500 00

http://loiret.famillesrurales.org



Familles Rurales Fédération départementale du Loiret

1 rue d'Aquitaine

45380 La Chapelle Saint-Mesmin

Tel.: 02 38 65 48 80

Email: fd.loiret@famillesrurales.org http://loiret.famillesrurales.org

http://www.facebook.com/famillesruralesloiret/

http://twitter.com/FamRur45

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

- famille

- tourisme

 $\hbox{-} consommation \\$

- environnement

- éducation

- vie associative

- jeunesse

- formation

- loisirs

- santé

Membre de Familles Rurales, fédération nationale, reconnue d'utilité publique.